



25 juin 2020

AVANCÉES DANS LA MISE EN ŒUVRE DU CADRE POUR UN RENFORCEMENT DE L'ACTION DU FMI EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE

RÉSUMÉ

Le présent document vise à dresser un bilan intermédiaire de la mise en œuvre du [cadre 2018 pour un renforcement de l'action du FMI en matière de gouvernance](#) (« le Cadre »). Il précède un examen officiel approfondi de ce cadre qui devrait avoir lieu à la mi-2021.

Ce bilan intermédiaire permet de constater que la mise en œuvre du Cadre est en bonne voie. Plus précisément : i) un nouveau processus centralisé a été mis en place pour analyser systématiquement les facteurs de vulnérabilité en matière de gouvernance et de corruption dans tous les pays membres du FMI (un aspect essentiel du Cadre) ; ii) il ressort d'un exercice d'exploration des textes que les termes liés à la gouvernance dans les rapports des services du FMI ont plus que quadruplé par rapport à la moyenne de 2008-17 : les occurrences de ces termes augmentent pour tous les groupes de pays et sont de plus en plus corrélées aux lacunes de gouvernance, bien que ces décomptes de mots ne permettent pas d'évaluer des progrès qualitatifs ou de déterminer la mesure dans laquelle les conseils des services du FMI sont suivis ; iii) selon une analyse plus qualitative, le Cadre a favorisé des entretiens plus approfondis sur les questions de gouvernance et de lutte contre la corruption dans le cadre des rapports au titre de l'article IV, souvent pour la rédaction de documents d'accompagnement ou d'annexes détaillées sur les questions de gouvernance ; iv) en ce qui concerne les programmes appuyés par le FMI, le Cadre a permis de concevoir une conditionnalité spécifique liée aux réformes en matière de gouvernance et de lutte contre la corruption et de désormais faire de l'amélioration de la gouvernance un objectif central dans de nombreux cas ; v) les activités d'assistance technique et de formation visant à aider les pays à renforcer la gouvernance et les efforts de lutte contre la corruption se sont intensifiées, notamment les missions de diagnostic de la gouvernance, qui permettent d'analyser en détail les lacunes de gouvernance et de proposer des solutions par ordre de priorité ; vi) beaucoup de travail est fait pour produire des analyses, sensibiliser le public et la société civile et collaborer avec d'autres organisations internationales sur les questions de gouvernance ; vii) à ce jour, dix pays avancés ont participé à une évaluation volontaire des efforts qu'ils déploient pour endiguer la corruption transnationale en incriminant de manière efficace les actes de

corruption de fonctionnaires étrangers et en empêchant la dissimulation des produits de la corruption dans leur pays.

Il faut poursuivre les efforts déployés pour favoriser la mise en œuvre du Cadre.

Les principaux défis consistent à assurer une action constante du FMI, à accroître l'appropriation et les efforts des autorités nationales, à aider les équipes de pays à mener ces entretiens complexes et à remédier aux insuffisances de données. Il sera également essentiel de trouver de nouveaux pays volontaires pour l'évaluation des aspects transnationaux de la corruption.

Approuvé par
Vitor Gaspar, Rhoda
Weeks-Brown et
Martin Mühleisen

Le présent document a été établi conjointement par trois équipes. La première a été dirigée par Jiro Honda (chef d'équipe) et comprenait Olivier Basdevant, Robert Blotevogel, Dominique Guillaume, Eslem Imamoglu et Jorge Martinez (tous du département des finances publiques) ; la deuxième a été dirigée par Chady El Khoury (chef d'équipe) et comprenait Alice French, Ioana Luca, Luisa Malcherek, Maksym Markevych, Sebastian Pompe, Ivana Rossi et Jonathan Swanepoel (tous du département juridique) ; et la troisième a été dirigée par Johan Mathisen (chef d'équipe) et comprenait Valentina Bonifacio, Yehenew Endegnanew, Huidan Lin, Murna Morgan, Murad Omoev, Toomas Orav, Diva Singh, Haimanot Teferra et Etienne Yehoue (tous du département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation). Elles ont mené leurs travaux sous la direction de Paolo Mauro (département des finances publiques), Ceda Ogada (département juridique) et Kevin Fletcher (département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation). Seetha Milton et Alexandra Panagiotakopoulou (du département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation), Maria Rassokhina et Grant Riekenberg (du département juridique), ainsi que Sofia Cerna Rubinstein (département des finances publiques) ont apporté une assistance administrative.

TABLE DES MATIÈRES

CONTEXTE	5
MISE EN ŒUVRE DU CADRE	6
A. Processus institutionnel centralisé	6
B. Traitement des questions de gouvernance et de corruption dans les rapports des services du FMI	8
ACTION DES SERVICES DU FMI EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE ET DE CORRUPTION	13
A. Surveillance	13
B. Utilisation des ressources du FMI	16
C. Développement des capacités	18
D. Travaux analytiques et communication stratégique	21
COLLABORATION AVEC D'AUTRES INSTITUTIONS INTERNATIONALES	25
DÉFIS RESTANT À RELEVER ET PROCHAINES ÉTAPES	27
Bibliographie	31

ENCADRÉS

1. Principaux engagements au titre des financements d'urgence octroyés par le FMI _____	18
2. Renforcement des capacités à distance pendant la crise de la COVID-19 _____	21
3. Exemples de travaux analytiques et d'activités de sensibilisation _____	23

GRAPHIQUES

1. Rapports des services du FMI comprenant au moins une occurrence du mot « corruption » __	9
2. Rapports des services du FMI comprenant au moins une occurrence du mot « gouvernance » 9	
3. Termes liés à la gouvernance dans les rapports des services du FMI, par groupe de revenu et activité _____	11
4. Termes liés à la gouvernance dans les rapports des services du FMI, par département géographique et indicateur de maîtrise de la corruption _____	12
5. Corrélation entre la corruption perçue et les occurrences de termes liés à la corruption dans les rapports des services du FMI _____	13

ANNEXES

I. Examen de la politique en matière de gouvernance de 1997 —Principaux constats du bilan de 2017 _____	32
II. Sélection d'exemples de traitement des questions de gouvernance et de corruption dans le cadre de la surveillance _____	34
III. Sélection d'exemples de traitement de la corruption transnationale dans le cadre des consultations au titre de l'article IV _____	37
IV. Exemples de programmes appuyés par le FMI assortis d'une conditionnalité liée à la gouvernance et à la lutte contre la corruption _____	39
V. Financement d'urgence lié à la COVID-19 - Engagements pris dans les lettres d'intention concernant les sauvegardes en matière de gouvernance _____	42

CONTEXTE

1. **Le présent document de travail est présenté au conseil d'administration afin de dresser un bilan informel de la mise en œuvre du [cadre 2018 pour un renforcement de l'action du FMI en matière de gouvernance](#) (« le Cadre »).** Il présente d'abord un bref résumé des principaux objectifs du Cadre, puis un aperçu de sa mise en œuvre actuelle. Il donne ensuite des exemples de la manière dont le Cadre a influencé l'action des services du FMI sur le plan de la gouvernance et de la lutte contre la corruption dans le cadre de leurs activités relatives à la surveillance, aux programmes et au développement des capacités.

2. **L'expérience des dernières décennies a mis en exergue les fortes répercussions potentielles des questions de gouvernance sur les travaux du FMI.** Le FMI s'emploie à promouvoir la stabilité économique mondiale, à aider les pays membres à atteindre une croissance forte et durable et à réduire la pauvreté. Étant donné que la mauvaise gouvernance et la corruption compromettent nettement ces objectifs, il est essentiel que le FMI s'attaque à ces problèmes dans le cadre de son mandat.

3. **Le Cadre de 2018 prévoit une action plus systématique, plus franche et plus impartiale auprès des pays membres en ce qui concerne la vulnérabilité liée à la gouvernance et à la corruption.** Il a été élaboré sur la base d'un bilan de la [politique en matière de gouvernance de 1997](#), qui a été examiné par le conseil d'administration sous la forme d'un [document de travail de 2017](#) (annexe I). Il est ressorti de ce bilan que, si le FMI avait fait des progrès considérables dans la mise en œuvre de la politique de 1997, beaucoup restait à faire pour renforcer l'action du FMI sur les questions de gouvernance et de corruption. Plus précisément, le Cadre de 2018 a été adopté pour :

- **promouvoir la conduite d'évaluations plus systématiques et plus cohérentes de la nature et de la gravité des facteurs de vulnérabilité en matière de gouvernance et de corruption.** Le Cadre prévoit que ces évaluations se concentrent sur six fonctions de l'État : i) la gouvernance budgétaire ; ii) la surveillance du secteur financier ; iii) la gouvernance et le fonctionnement des banques centrales ; iv) la réglementation des marchés ; v) l'état de droit ; et vi) la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. En outre, ces évaluations permettent d'examiner la conception et l'efficacité du dispositif de lutte contre la corruption dans un pays donné ;
- **donner des orientations pour les conseils fournis et les activités de développement des capacités assurées lorsque l'action du FMI se justifie.** Le Cadre préconise l'offre de conseils adaptés, concrets et précis afin de réduire les facteurs de vulnérabilité au niveau des six fonctions de l'État. Les conseils peuvent également porter sur des mesures spécifiques de lutte contre la corruption si la situation du pays membre le justifie. Ces conseils doivent être donnés dans le cadre de consultations en amont, étroites et franches avec les autorités des pays membres ;

- **aborder les aspects transnationaux de la corruption.** Le Cadre ne traite pas uniquement de la corruption sur le plan national, il promeut également des mesures visant à empêcher : i) la corruption d'agents publics étrangers (« l'offre de corruption ») et ii) l'offre par des acteurs privés de services qui facilitent la dissimulation transfrontalière des produits de la corruption. Le FMI invite ses pays membres, qu'ils connaissent ou non une corruption interne systémique, à se porter volontaires pour faire évaluer leurs systèmes au regard de ces aspects transnationaux.

4. Un examen officiel du Cadre est prévu pour la mi-2021. Il permettra d'évaluer de manière approfondie les progrès réalisés dans la promotion d'une action plus systématique, plus efficace, plus franche et plus impartiale auprès des pays membres en ce qui concerne les lacunes de gouvernance qui sont déterminantes sur le plan macroéconomique (objectif global du Cadre).

MISE EN ŒUVRE DU CADRE

A. Processus institutionnel centralisé

5. Un processus centralisé a été mis en place pour évaluer de manière systématique les facteurs de vulnérabilité en matière de gouvernance et de corruption dans l'ensemble des 189 pays membres du FMI. Ce processus, mené par un groupe de travail interdépartemental composé de hauts fonctionnaires du FMI, détermine lesquelles des six fonctions de l'État énumérées ci-dessus justifient, le cas échéant, des entretiens approfondis avec les autorités¹. Il permet également de déterminer si le dispositif de lutte contre la corruption devrait être examiné. Sur la base de cette analyse, le groupe de travail est chargé d'établir, pour chaque pays, un vaste ensemble de questions de gouvernance et de corruption à traiter dans le cadre des consultations au titre de l'article IV, ainsi que le calendrier général de cette démarche sur une période de trois ans, en tenant compte des différentes priorités à concilier. La mise en évidence des lacunes de gouvernance contribue également à la conception d'une conditionnalité dans les programmes appuyés par le FMI. L'un des principaux objectifs de ce processus est de promouvoir un traitement équitable des pays membres, tant au niveau de la surveillance que des programmes.

6. Les évaluations centralisées s'appuient sur des données quantitatives et qualitatives². Dans la mesure du possible, les évaluations sont fondées sur les données déjà

¹ La présidence du groupe de travail est assurée par le département des finances publiques, le département juridique et le département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation. Les départements géographiques, le département financier et le département des marchés monétaires et de capitaux participent activement aux travaux du groupe.

² Les évaluations sont réalisées en étroite collaboration entre les départements. Le département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation s'occupe des questions de régulation du marché, le département juridique de l'état de droit, de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et des mesures anti-corruption, le département des finances publiques de la gouvernance budgétaire et le département des marchés monétaires et de capitaux de la surveillance du secteur financier et, en coordination avec le département

obtenues par des départements fonctionnels ou géographiques dans le cadre des activités menées par le FMI, notamment les entretiens avec les autorités³. Lorsque cela se justifie, en particulier dans les domaines qui ne relèvent généralement pas des compétences de base des services du FMI, les évaluations sont également fondées sur les données fournies par d'autres institutions, en particulier la Banque mondiale, dont les services sont régulièrement consultés (partie IV). La [politique relative à l'utilisation d'indicateurs tiers](#) encadre l'utilisation de ces indicateurs, qui complètent l'analyse des services du FMI et d'autres organisations internationales telles que la Banque mondiale. À ce jour, tous les pays membres du FMI ont fait l'objet d'au moins une évaluation centralisée.

7. À la suite du processus d'évaluation centralisé, les départements collaborent pour renforcer le caractère spécifique et l'efficacité des conseils donnés par les services du FMI sur les questions de gouvernance. Dans de nombreux cas, cela se traduit notamment par une séance de réflexion interdépartementale sur les questions de gouvernance dans un pays donné. Ces séances visent à soutenir les équipes de pays en se penchant de manière plus précise sur les conseils et les mesures envisageables, le contexte, les priorités et la stratégie, dans le respect des structures de surveillance et des programmes appuyés par le FMI en place⁴. Pour préparer les missions au titre de la surveillance et des revues de programme, plus de 50 réunions de réflexion sur la gouvernance ont eu lieu jusqu'à présent ; les départements fonctionnels et, dans de nombreux cas, les services de la Banque mondiale y ont participé.

8. Les départements géographiques ont également pris des mesures en interne pour favoriser la mise en œuvre du Cadre. Ils ont dû prendre le temps nécessaire pour se familiariser avec les exigences du nouveau cadre et s'organiser pour mettre en œuvre la politique correspondante. À cette fin, les départements ont mis en place de nouveaux procédés. Le département Afrique, par exemple, a élaboré une note interne visant à guider ses équipes, a créé au sein du département un groupe chargé de la gouvernance qui recueille des données d'expérience et donne des orientations aux équipes de pays, et aborde régulièrement les questions de gouvernance et de lutte contre la corruption au cours des réunions des services du

financier, de la gouvernance et des opérations de la banque centrale. Les équipes de pays, en fonction de leur connaissance de chaque pays, contribuent également aux évaluations.

³ Par exemple, lorsqu'une évaluation des sauvegardes a été réalisée à la banque centrale d'un pays membre, les conclusions et les recommandations qui en découlent apportent des éléments utiles aux travaux plus globaux sur la gouvernance et la corruption. En outre, les évaluations du FMI, de la Banque mondiale, du Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux (GAFI) et des organismes régionaux de type GAFI donnent un aperçu des facteurs de vulnérabilité en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

⁴ La surveillance porte notamment sur les facteurs de vulnérabilité en matière de gouvernance s'il est établi qu'ils ont une forte incidence sur la balance des paiements ou la stabilité intérieure actuelle ou future d'un pays membre. Dans ce cas, le caractère spécifique et le délai de la prise en considération des questions de gouvernance dépendent de la nature et de l'urgence des faiblesses constatées. Les réformes visant à remédier aux lacunes de gouvernance et aux risques de corruption constituent une conditionnalité des programmes appuyés par le FMI lorsqu'elles revêtent une importance cruciale pour la réalisation des objectifs du programme du pays membre.

FMI. Le département Moyen-Orient et Asie centrale a également mis en place un groupe de travail sur la gouvernance.

9. Avant la crise, comme la mise en œuvre du Cadre atteignait un état stable, l'augmentation des coûts liés aux travaux sur la gouvernance était estimée à 6 millions de dollars par an⁵. La phase initiale a porté sur l'élaboration de boîtes à outils et de structures analytiques, ainsi que sur l'apprentissage pratique, tant pour les équipes de pays que pour les départements fonctionnels d'appui. Étant donné que ces travaux relèvent désormais des activités principales pour l'ensemble des pays membres, les coûts ne sont plus liés à l'élaboration mais à la mise en œuvre intégrale du Cadre. Ces coûts ont été partiellement financés par les ressources budgétaires allouées aux départements fonctionnels (2,4 millions de dollars pour l'exercice 2020 et 1,9 million de dollars pour l'exercice 2021 en termes bruts) ; le reste a été absorbé par des réaffectations et une redéfinition des priorités dans les départements fonctionnels ou géographiques. Les activités de renforcement des capacités de lutte contre la corruption devraient passer de 1,1 % du total des activités de renforcement des capacités menées pendant l'exercice 2019 à 1,8 % du total pendant l'exercice 2023, soit environ 4,5-5 millions de dollars au total⁶. La crise actuelle et l'octroi de financements d'urgence par le FMI ont mis en évidence l'importance des questions de gouvernance et la nécessité d'intégrer résolument ces questions dans les activités de base.

B. Traitement des questions de gouvernance et de corruption dans les rapports des services du FMI

10. Une exploration de textes donne des indications sur la manière dont le Cadre a influé sur les rapports des services du FMI, même si l'exercice présente des limites. Les services du FMI ont procédé à une exploration de textes pour examiner les tendances générales en ce qui concerne l'utilisation des termes « corruption », « gouvernance » et « pots-de-vin » dans les rapports des services du FMI. Cette démarche a un but illustratif et ne tient pas compte de l'évolution sur le plan de la qualité et de la précision de l'action et des conseils du FMI sur les questions de gouvernance (pour cela, voir les exemples par pays aux annexes II à IV)⁷. Elle ne permet pas non plus de savoir si l'analyse des services du FMI sur les questions de gouvernance

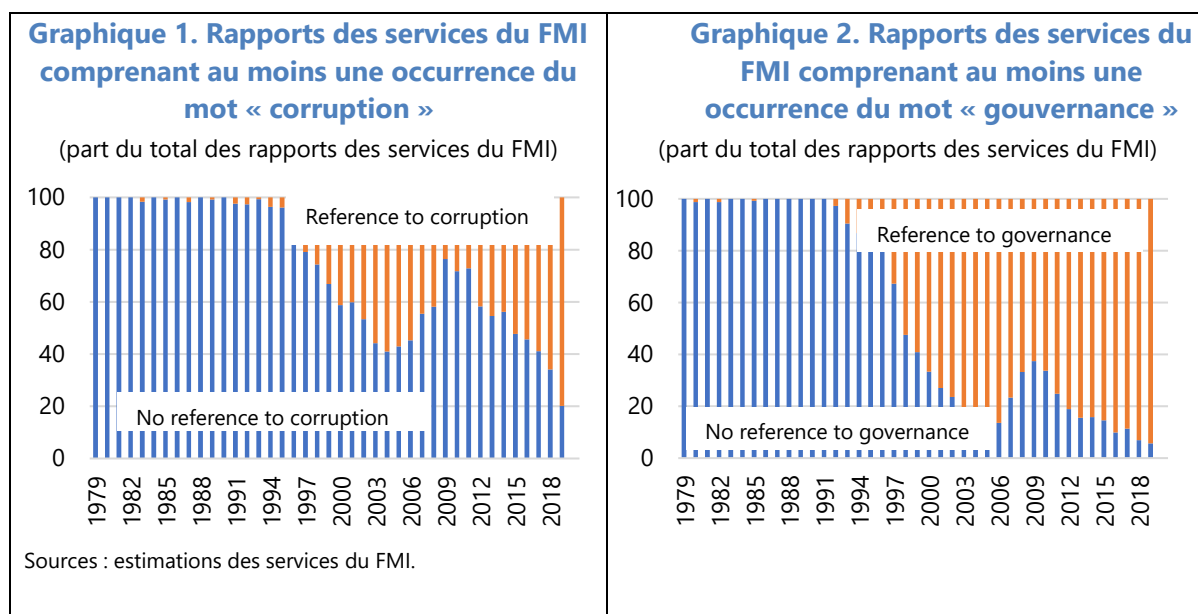
⁵ Sur la base d'une enquête menée au cours de l'exercice 2019 auprès des équipes de pays et des départements fonctionnels concernés, portant uniquement sur le temps de travail du personnel et excluant les activités de suivi en matière de renforcement des capacités. Une mise à jour des dépenses consacrées aux questions de gouvernance par les équipes de pays figurera dans le document sur les résultats de l'exercice 2020.

⁶ Le renforcement des capacités de lutte contre la corruption est ici défini de manière restreinte et ne porte pas sur des questions telles que le renforcement de la gouvernance budgétaire, la surveillance du secteur financier, la gouvernance des banques centrales, etc.

⁷ L'exercice d'exploration des textes ne porte que sur les termes généralement utilisés pour les questions de gouvernance et de corruption, sans prendre en considération les autres termes liés aux six fonctions de l'État (par exemple, « partie liée » et « captation réglementaire » en ce qui concerne la surveillance du secteur financier, ou « bénéficiaire effectif » et « personnes politiquement exposées » en ce qui concerne la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme).

suscite un intérêt croissant et, dans l'affirmative, si les mesures recommandées réduisent effectivement la corruption. Il est trop tôt pour tirer des conclusions claires sur ces questions, compte tenu des délais entre l'offre de conseils et leur mise en œuvre, des délais encore plus longs entre la mise en œuvre des mesures et leur effet sur la gouvernance et la corruption, et du manque de précision dans la mesure de ces améliorations.

11. Cela dit, l'exercice d'exploration des textes révèle que la prise en considération des questions de gouvernance et de corruption est devenue plus courante et plus franche depuis l'adoption du Cadre (graphiques 1 à 4). Par exemple, les occurrences de mots liés à la gouvernance ont plus que doublé dans les rapports des services du FMI au cours des 18 mois suivant l'approbation du Cadre par le conseil d'administration, en avril 2018, par rapport au niveau de 2017⁸. En 2019, ces occurrences étaient plus de quatre fois plus fréquentes que la moyenne de la décennie précédant l'adoption du Cadre (graphique 3) : au moins 80 % des rapports des services du FMI comportaient au moins une occurrence du mot « corruption » (graphique 1).



12. Les termes liés à la gouvernance ont augmenté, en moyenne, dans tous les groupes de pays, qu'ils soient classés par niveau de développement, programme/activité de surveillance, département géographique ou niveau de corruption perçu (graphiques 3-4). En

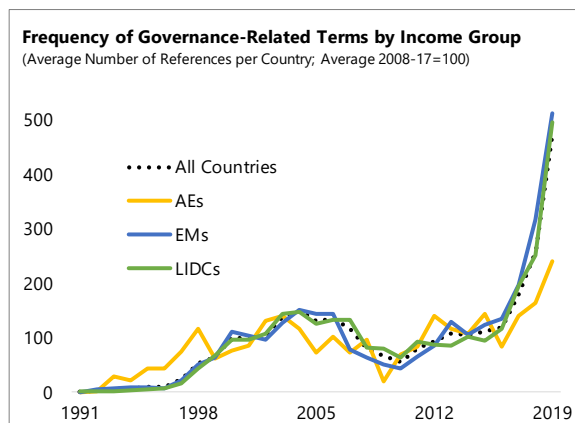
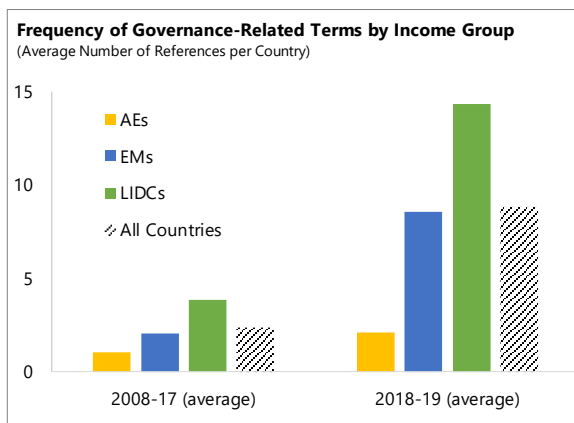
⁸ L'analyse repose sur une méthode similaire à celle utilisée pour le document de 2017 et porte sur 9 185 rapports des services du FMI de la période 1979-2019 (y compris certains documents de la série des questions générales). La fréquence est définie comme le nombre de fois qu'un terme lié à la gouvernance (« gouvernance », « corruption » et « pots-de-vin ») apparaît dans un rapport des services du FMI (corps principal, évaluation par les services du FMI et annexes), rapporté au nombre total de mots contenus dans les rapports. Certains documents de la série des questions générales sont intégrés aux rapports de surveillance. Voir FMI (2019, 2019a) pour plus de précisions sur la méthode employée. La diminution de la fréquence des termes liés à la gouvernance autour de la crise financière mondiale peut s'expliquer par un changement d'orientation des consultations au titre de l'article IV en faveur de questions liées à la crise.

moyenne, les rapports des services du FMI ont affiché des augmentations similaires qu'ils aient été établis au titre de la surveillance ou des revues de programme. Étant donné la forte corrélation entre les niveaux de recettes et les lacunes de gouvernance, ce sont dans les rapports portant sur des pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire que les occurrences des mots liés à la gouvernance sont les plus élevées et ont le plus augmenté en termes absolus. Toutefois, ces occurrences ont également augmenté de manière considérable (plus que doublé) pour les pays avancés. Traduisant des différences dans la composition des pays, les occurrences ont fortement augmenté dans les régions Afrique et Moyen-Orient et Asie centrale, mais se sont également accrues de façon notable dans les régions Asie et Pacifique, Europe et Hémisphère occidental.

Graphique 3. Termes liés à la gouvernance dans les rapports des services du FMI, par groupe de revenu et activité

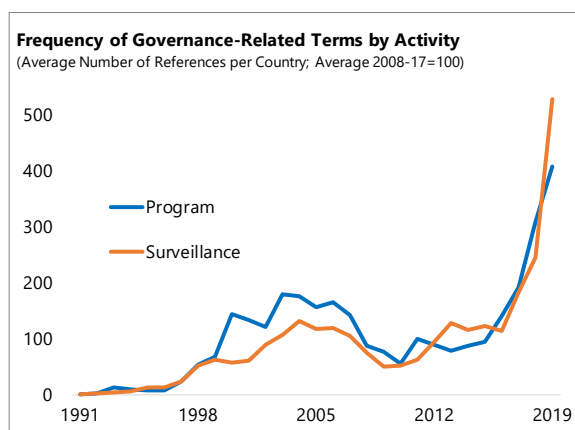
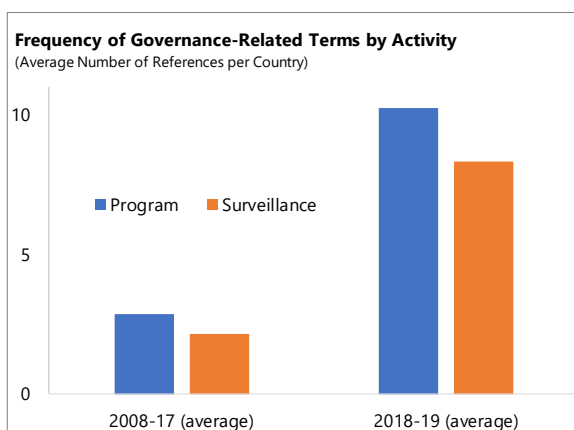
Les occurrences de termes liés à la gouvernance ont augmenté dans les groupes de pays, quel que soit leur niveau de développement...

... et des augmentations relativement fortes sont observées dans les rapports sur des pays à faible revenu ou des pays émergents.



Des augmentations de même ampleur sont constatées dans les rapports de surveillance et ceux relatifs aux revues de programme ; ...

... les deux types de rapports ont suivi des tendances similaires au cours de la période considérée.



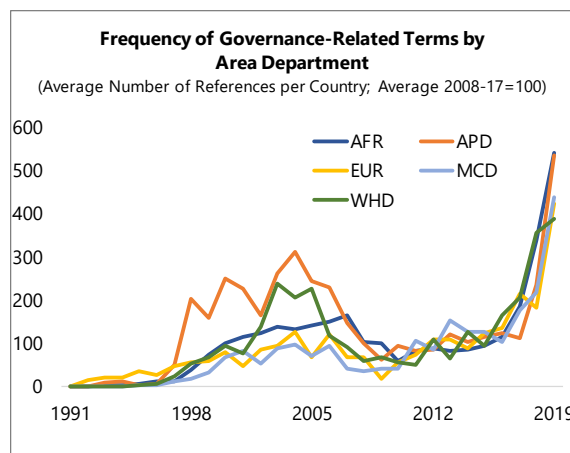
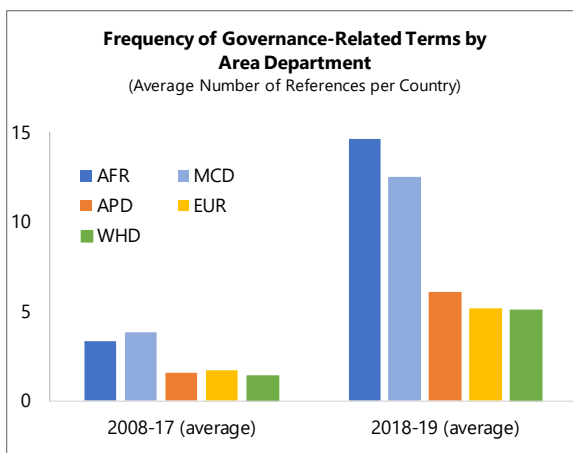
Source : calculs des services du FMI.

Note : les termes liés à la gouvernance sont « corruption », « gouvernance » et « pots-de-vin ». La fréquence normalisée permet de compter le nombre de termes liés à la gouvernance dans les rapports des services du FMI remis au conseil d'administration au cours de la période 1991-2019. Elle est ajustée en fonction de la longueur des rapports. Les documents de la série des questions générales sont considérés comme des rapports de surveillance.

Graphique 4. Termes liés à la gouvernance dans les rapports des services du FMI, par département géographique et indicateur de maîtrise de la corruption

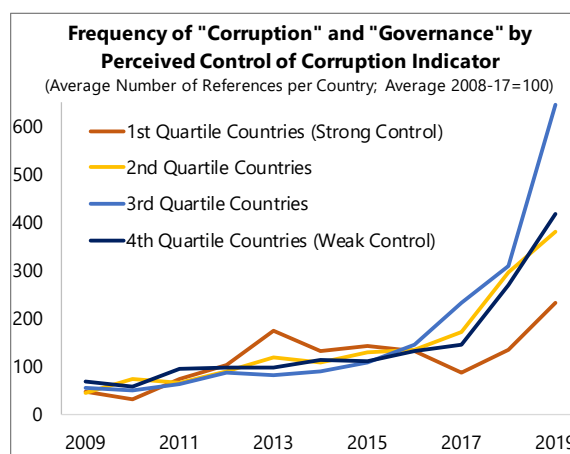
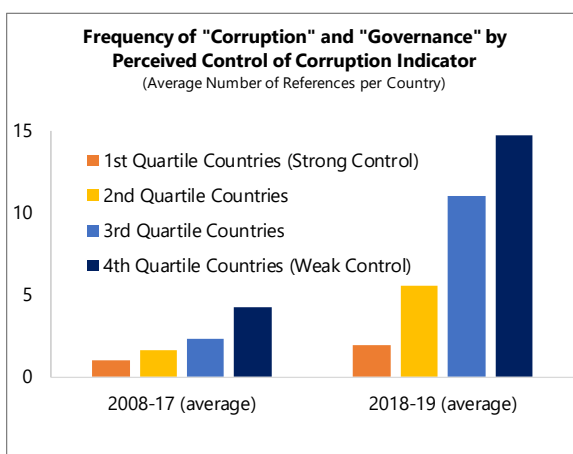
Le nombre absolu d'occurrences de termes liés à la gouvernance a surtout augmenté dans les régions Afrique et Moyen-Orient et Asie centrale, ce qui traduit des différences dans la composition des pays.

Toutefois, l'augmentation des occurrences en pourcentage a été globalement la même dans toutes les régions, avec des tendances historiques remarquablement similaires.



Les pays où la maîtrise de la corruption perçue est la plus faible sont généralement ceux dont les rapports des services du FMI comportent le plus grand nombre d'occurrences de termes liés à la gouvernance...

... bien que les discussions sur les lacunes de gouvernance se soient également nettement intensifiées dans les pays où la perception de la corruption est moins prononcée.



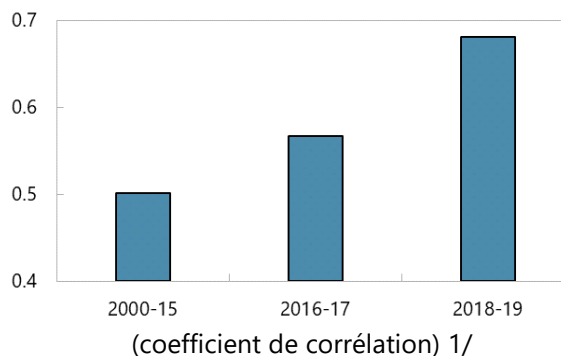
Sources : indicateur de maîtrise de la corruption (indicateurs de la gouvernance dans le monde) et calculs des services du FMI.

Note : Les termes liés à la gouvernance sont « corruption », « gouvernance » et « pots-de-vin ». La fréquence normalisée permet de compter le nombre de termes liés à la gouvernance dans les rapports des services du FMI remis au conseil d'administration au cours de la période 1991-2019. Elle est ajustée en fonction de la longueur des rapports. Les documents de la série des questions générales sont considérés comme des rapports de surveillance. Les quartiles de maîtrise de la corruption sont basés sur la note moyenne des pays au cours de la période 2005-18 ; les pays du premier quartile ont le niveau le plus bas de corruption perçue et les pays du quatrième quartile le niveau le plus élevé.

13. La fréquence des termes liés à la gouvernance dans les rapports des services du FMI est plus fortement corrélée à la perception de la corruption que par le passé. Un aspect important de la notion d'impartialité mis en évidence dans le bilan de 2017 était la nécessité de veiller à ce que la prise en considération des facteurs de vulnérabilité liés à la gouvernance et à la corruption soit équivalente pour des pays se trouvant dans une situation similaire. Selon les données préliminaires présentées dans le graphique 5, le traitement des questions liées à la gouvernance dans les rapports des services du FMI est plus étroitement associé qu'avant 2018 aux mesures publiquement accessibles de la corruption perçue.

14. Les résultats de l'exercice d'exploration de textes donnent une première indication de la manière dont le Cadre a influé sur les rapports des services du FMI. Ils montrent que les entretiens avec les autorités nationales sur les questions de gouvernance et de corruption sont devenus plus francs et se sont multipliés dans l'ensemble des pays membres du FMI. En outre, la mesure dans laquelle ces questions sont abordées est plus étroitement liée au niveau des lacunes constatées en matière de gouvernance.

Graphique 5. Corrélation entre la corruption perçue et les occurrences de termes liés à la corruption dans les rapports des services du FMI



Sources : indicateurs de la gouvernance dans le monde et calculs des services du FMI.

1/ Les corrélations sont calculées sur une base annuelle et fondées sur deux variables : i) une version recalibrée de l'indicateur de maîtrise de la corruption (indicateurs de la gouvernance dans le monde), avec 0 (100) indiquant le niveau le plus bas (le plus élevé) de corruption perçue ; et ii) le logarithme de la fréquence normalisée par pays des mots « corruption » et « gouvernance » dans les rapports des services du FMI. Un coefficient de corrélation présente des valeurs comprises entre 0 et 1.

ACTION DES SERVICES DU FMI EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE ET DE CORRUPTION

A. Surveillance

Aspects intérieurs de la corruption

15. Le Cadre a favorisé la tenue d'entretiens plus approfondis et plus francs avec les autorités, notamment au cours de l'établissement des rapports des services du FMI⁹. Dans le

⁹ Ces efforts ont été relevés par des organismes de la société civile de premier plan. Transparency International, par exemple, a présenté un exposé sur les travaux du FMI en matière de gouvernance lors des réunions de printemps de 2019 et a mis en ligne un blog intitulé « [La question à mille milliards de dollars : le FMI et la lutte contre la corruption un an après](#) ». Les progrès réalisés par l'institution dans ce domaine, illustrés par l'utilisation accrue de termes tels que « corruption » dans les rapports des services du FMI, ont été soulignés à cette occasion.

cadre des activités de surveillance, l'action du FMI en ce qui concerne les problèmes de gouvernance est fonction de l'ampleur des incidences que ces problèmes ont ou pourraient avoir sur les résultats macroéconomiques et de la capacité des autorités à mener de manière crédible une politique économique visant à assurer la viabilité extérieure et une croissance durable¹⁰. Les graves lacunes de gouvernance sont considérées comme fondamentales au niveau macroéconomique, sur la base des évaluations centralisées fondées sur des données quantitatives et qualitatives (comme expliqué plus haut). À partir des faiblesses de gouvernance mises en évidence ainsi que de la nature et de la gravité de la corruption, les équipes de pays procèdent à des entretiens plus approfondis sur ces questions dans le cadre des consultations au titre de l'article IV et proposent des recommandations plus concrètes en matière de gouvernance et de lutte contre la corruption. Les modalités de l'action des services du FMI varient en fonction de l'ampleur des facteurs de vulnérabilité. Dans de nombreux cas, les entretiens menés au cours de l'élaboration des rapports des services du FMI sont étayés par des documents de la série des questions générales et des annexes qui traitent de la gouvernance et de la corruption de manière approfondie¹¹. Dans ces documents, les auteurs analysent souvent le lien entre la corruption et les résultats macroéconomiques (ex. : Madagascar, Moldova et Nigéria). Certains départements géographiques approfondissent également leur analyse transnationale afin de déterminer les questions les plus pertinentes pour les pays de leur région et de collaborer avec les autorités nationales sur la meilleure façon de renforcer la gouvernance et de lutter contre la corruption (encadré 3). Le soutien aux équipes de pays est souvent assuré par les départements fonctionnels sous la forme d'un appui au siège ou d'une participation à des missions¹².

¹⁰ Comme préconisé dans la décision sur la surveillance intégrée de 2012, les lacunes de gouvernance doivent être comblées lorsqu'elles sont suffisamment graves pour avoir une forte incidence sur la balance des paiements et la stabilité intérieure actuelles ou futures.

¹¹ Depuis la mi-2018, des documents de la série des questions générales ou des annexes au rapport des services du FMI ont été établis pour les pays suivants : Afghanistan, Afrique du Sud, Angola, Arménie, Azerbaïdjan, Bénin, Bolivie, Bulgarie, Cameroun, pays de la CEMAC, Côte d'Ivoire, Djibouti, Eswatini, Gabon, Guatemala, Guyana, Iraq, Kazakhstan, Kosovo, Liban, Libéria, Madagascar, Malaisie, Mongolie, Mozambique, Niger, Nigéria, Ouganda, Panama, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République du Congo, Russie, Serbie, Tanzanie, Tchad, Togo, Viet Nam, Zambie et Zimbabwe.

¹² Les départements fonctionnels apportent aux équipes de pays un appui sur le terrain en ce qui concerne les questions de gouvernance. Le département des finances publiques, par exemple, aide souvent les équipes de pays à traiter diverses questions de gouvernance budgétaire (ex. : administration des recettes, gestion des finances publiques, etc.). Le département juridique a apporté un appui sur le terrain en matière de gouvernance et de corruption pour plus de 22 missions de consultation au titre de l'article IV depuis l'adoption du Cadre. Il a également assuré un appui au siège pour toutes les missions des au titre de l'article IV ou de revues de programmes. Depuis 2011, le département juridique apporte son aide en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et, dans une certaine mesure, de lutte contre la corruption. Bien que cela ait été difficile au début en raison des ressources limitées dont il disposait ainsi que de la nouveauté et de la complexité relatives de ces domaines d'expertise, il a récemment renforcé l'aide apportée de manière plus systématique aux équipes sur les questions relatives à la lutte contre la corruption et à l'état de droit (droits de propriété et exécution des contrats). Les travaux du département des statistiques sur les normes de diffusion des données du FMI permettent aussi d'améliorer la transparence des données et la gouvernance. Les évaluations des sauvegardes effectuées par le département financier traitent des accords de gouvernance des banques centrales, qui présentent des liens étroits avec les problèmes de gouvernance et de corruption. Le département des marchés monétaires et de capitaux a apporté son soutien sur les questions de surveillance du secteur financier. Le département des études a aidé

16. Le traitement des facteurs de vulnérabilité en matière de gouvernance est adapté aux lacunes constatées pour chaque pays. L'annexe II présente quelques exemples de la manière dont les entretiens sur la gouvernance ont été intégrés aux activités de surveillance depuis l'adoption du Cadre¹³. Les facteurs de vulnérabilité en matière de gouvernance analysés dans les rapports des services du FMI sont notamment liés à la gouvernance budgétaire (ex. : Afrique du Sud, Bulgarie, Djibouti et Malaisie), à la gouvernance et aux opérations des banques centrales (ex. : Libéria et Mozambique), à la surveillance du secteur financier (ex. : Cambodge, Inde et Zimbabwe), à la réglementation des marchés (ex. : Afrique du Sud et Nigéria), à l'exécution des contrats et aux droits de propriété (ex. : Djibouti), à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (ex. : Djibouti, Malte et Malaisie) et au dispositif de lutte contre la corruption (ex. : Bulgarie, Malaisie et Mexique). De nombreux rapports des services du FMI et documents de la série des questions générales comprenaient un examen approfondi de plusieurs fonctions de l'État et des mesures de lutte contre la corruption (ex. : Moldova).

Aspects transnationaux de la corruption : offre et dissimulation

17. Une évaluation du dispositif de prévention de la corruption au niveau de l'offre et de la dissimulation transfrontalière a été réalisée dans le cadre des consultations au titre de l'article IV avec certains pays avancés. Compte tenu de l'importance des questions liées à l'offre de corruption et à la dissimulation, le FMI a invité ses pays membres, qu'ils connaissent ou non une corruption systémique à l'échelle nationale, à accepter volontairement que leurs systèmes soient évalués dans le cadre des activités de surveillance menées par l'institution. Ces évaluations portent sur le dispositif de lutte contre la corruption et sur les volets du mécanisme de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme qui visent à empêcher la dissimulation des produits de la corruption par des agents étrangers. À ce jour, dix pays se sont portés volontaires¹⁴. Les rapports des services du FMI au titre de l'article IV concernant ces pays, publiés entre 2018 et 2020, ont traité : i) des questions de pots-de-vin en provenance ou en direction de l'étranger pour l'Allemagne, la France et le Japon¹⁵ ; ii) des questions de lutte contre le blanchiment de capitaux pour les États-Unis ; et iii) des deux domaines pour le Canada, la République tchèque, le Royaume-Uni et la Suisse (annexe III). L'examen de ces questions est mené en étroite consultation avec l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et le Groupe d'action financière (GAFI), en s'appuyant sur : i) la Convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales et ii) les normes du GAFI relatives à la facilitation de la corruption et à la dissimulation de ses produits. En ce qui concerne le versement de pots-de-vin, dans la mesure où le pays membre est signataire de la

plusieurs équipes de pays à appliquer l'ensemble d'outils basés sur un modèle qu'il a élaboré pour analyser la réforme de la gouvernance.

¹³ Les exemples de ces pays sont présentés à des fins illustratives.

¹⁴ Les pays du G7, l'Autriche, la République tchèque et la Suisse.

¹⁵ Dans les rapports au titre de l'article IV de 2018 et 2019.

Convention de l'OCDE, l'évaluation du FMI serait basée sur cette convention, en particulier sur le suivi effectué par l'OCDE. Pour tous les autres pays membres, l'évaluation du FMI se fonderait sur l'examen par les pairs dans la Convention des Nations unies contre la corruption. L'accent mis sur les aspects transnationaux de la corruption témoigne du fait qu'il s'agit d'un problème mondial auquel il faut s'attaquer sur tous les fronts. Il permet également de soutenir l'objectif d'impartialité entre les pays membres.

B. Utilisation des ressources du FMI

18. Les programmes appuyés par le FMI se basent sur le Cadre de 2018 dans leur conception. Conformément aux lignes directrices sur la conditionnalité, la conditionnalité liée à la gouvernance est prévue lorsque les lacunes en la matière ont une incidence cruciale sur la réalisation des objectifs fixés dans le programme du pays membre. Elle est encore renforcée par les risques de réputation que pourrait courir le FMI si le sujet est évité dans les cas où il est essentiel sur le plan macroéconomique. Les départements fonctionnels apportent souvent une aide aux équipes de pays sous la forme d'un appui au siège, d'une participation aux missions ou d'une assistance technique. Plus précisément :

- la lutte contre la corruption figure en tête des principaux objectifs de plusieurs nouveaux programmes (Angola, Guinée équatoriale, Honduras, Libéria, Mali, Pakistan, République centrafricaine, République du Congo, Sierra Leone et Ukraine). En outre, des mesures spécifiques liées à la corruption dans une ou plusieurs des fonctions de l'État constituent des éléments explicites de conditionnalité dans ces programmes en tant que repères structurels ou mesures préalables (annexe IV). Les autorités de plusieurs pays, dont la Guinée équatoriale, le Honduras, la République centrafricaine, la République du Congo et le Mozambique, ont également demandé que des évaluations diagnostiques de la gouvernance soient réalisées avant les entretiens concernant les programmes. Les résultats de ces diagnostics, qui permettent d'évaluer en profondeur les faiblesses de gouvernance et de formuler des recommandations de réforme, ont facilité la conception des programmes ;
- dans les programmes en cours pour lesquels il est essentiel de s'attaquer aux problèmes de gouvernance et de corruption pour atteindre les objectifs prévus, l'application du Cadre a permis d'intégrer des conditions et des conseils plus spécifiques et plus concrets (ex. : repères structurels de la Guinée sur le système de déclaration de patrimoine pour les hauts fonctionnaires ; repères structurels du Malawi sur le renforcement de l'indépendance de la banque centrale ; autres exemples à l'annexe IV) ;
- les mesures liées à la gouvernance et à la lutte contre la corruption ont également été présentées comme des engagements pris par les autorités dans leur mémorandum de politiques économiques et financières dans le cadre d'un ensemble plus large de mesures considérées comme soutenant la réalisation des objectifs du programme (ex. : le Cameroun en ce qui concerne l'application des principes de l'Initiative pour la transparence des industries extractives et le renforcement du dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du

terrorisme pour ce qui est des mesures relatives aux personnes politiquement exposées et à la propriété effective).

19. Pour que le financement d'urgence du FMI permette de faire face aux chocs liés à la COVID-19, des mesures visant à améliorer la gouvernance sont envisagées, tout en tenant compte de l'impérieuse nécessité de procéder à des décaissements rapides. Les financements d'urgence du FMI sont octroyés sous forme de décaissements immédiats et directs. Ainsi, bien qu'il soit beaucoup plus difficile de fixer les conditions habituellement établies, les services du FMI ont pris des mesures pour s'assurer que le financement n'est pas utilisé à mauvais escient :

- premièrement, les services du FMI déterminent quelles mesures de gestion des finances publiques et de lutte contre la corruption et le blanchiment de capitaux peuvent être mises en place par les pays membres sans retarder indûment les décaissements dont ces derniers ont besoin d'urgence. Les engagements spécifiques sont adaptés à la situation particulière de chaque pays, mais prévoient généralement des mesures telles que la réalisation d'audits et la promotion de la transparence dans l'acquisition de biens et services (encadré 1). Ils ont été légèrement modifiés pour la grande majorité des pays bénéficiant d'une aide d'urgence du FMI liée à la crise de la COVID-19 (annexe V). Lorsque ces mesures ne figurent pas explicitement dans une lettre d'intention, cela signifie, en règle générale, que les services du FMI estiment que le pays en question dispose d'une structure de gouvernance relativement solide et que, par conséquent, la priorité des entretiens et des engagements doit porter sur d'autres domaines. En outre, quelques lettres d'intention ont été établies au début de la crise, avant qu'une approche plus uniforme ne soit mise en place. Dans ces cas, les services du FMI comptent assurer le suivi de ces questions dans le cadre de la poursuite du programme ou de leurs activités de surveillance ;
- deuxièmement, tous les pays bénéficiant d'un financement d'urgence doivent s'engager à procéder à une « [évaluation des sauvegardes](#) » (à moins d'en avoir déjà fait l'objet récemment). Ces évaluations ont pour but de fournir une assurance raisonnable au FMI qu'une banque centrale dispose d'une structure adéquate de gouvernance, d'information et de contrôle pour gérer des ressources financières, y compris les décaissements du FMI. Si des insuffisances sont constatées, les services du FMI feront des recommandations assorties de délais et suivront leur mise en œuvre de près ;
- troisièmement, lorsque de graves lacunes de gouvernance sont mises en évidence, des mesures préalables liées à la gouvernance ont également été utilisées, notamment en ce qui concerne les sauvegardes de la banque centrale, la transparence des marchés publics et les principales mesures de gestion des finances publiques ;
- quatrièmement, bon nombre des pays qui bénéficient d'une aide d'urgence liée à la COVID-19 ont déjà conclu un accord de financement pluriannuel avec le FMI ou en feront prochainement la demande. Ces accords pluriannuels sont mieux conçus que les financements d'urgence pour résoudre les problèmes structurels à plus long terme qui favorisent la mauvaise gouvernance et la corruption. Dans ce contexte, les services du FMI continueront de prévoir dans ces

programmes des mesures relatives à la gouvernance et à la lutte contre la corruption pour assurer la poursuite de la mise en œuvre du Cadre.

Encadré 1. Principaux engagements au titre des financements d'urgence octroyés par le FMI

L'épidémie de COVID-19 souligne encore davantage combien il est important de remédier aux risques de corruption. Partout dans le monde, les autorités cherchent à répondre rapidement aux besoins d'intervenir de toute urgence pour faire face à l'épidémie^{1/}. Cependant, comme en témoignent les expériences passées, les catastrophes de ce type engendrent souvent des possibilités de corruption. Plus précisément, une augmentation soudaine des dépenses publiques pourrait accroître les possibilités de recherche de rentes pour les fonctionnaires^{2/}. Les crises peuvent également entraver l'efficacité des instances de contrôle en raison de la hausse du nombre d'infractions (souvent associée aux crises), de l'absence de financement ou de la difficulté d'accès aux données nécessaires. Il faut donc assurer un contrôle et une surveillance appropriés des dépenses d'urgence.

Dans le cadre des financements d'urgence octroyés par le FMI pour faire face à la COVID-19, les autorités s'engagent généralement dans leur lettre d'intention à prendre deux mesures en matière de gouvernance. La première consiste à réaliser un audit des dépenses liées à la crise et à en publier les résultats sur le site Web du gouvernement. Dans la plupart des cas, ces audits seront menés par l'institution supérieure de contrôle du pays. Cette démarche optimise les synergies en tirant parti du cadre institutionnel en place et permet également de soutenir ces institutions. Dans certains cas, cependant, l'audit sera mené par un auditeur tiers ne relevant pas des pouvoirs publics, en particulier si l'on estime que l'institution supérieure de contrôle ne dispose pas des capacités ou de l'indépendance nécessaires. La deuxième mesure consiste à publier les contrats de marchés publics liés à la crise sur le site Web du gouvernement, en indiquant notamment les entreprises auxquelles le contrat a été attribué et leurs bénéficiaires effectifs, et en comptabilisant la validation ex-post de la fourniture des services et produits sur lesquels portent le contrat. Les équipes de pays consultent régulièrement les experts de la Banque mondiale spécialisés dans les pratiques de gouvernance en matière de passation de marchés afin d'adapter cet engagement aux circonstances propres à chaque pays, en tenant dûment compte de la législation et des structures en place. Ces engagements, ou l'un d'eux, ont été assortis à la grande majorité des financements d'urgence en faveur de pays précédemment évalués comme présentant des risques élevés de corruption ou des facteurs de vulnérabilité en matière de gouvernance (annexe V).

1/ Veuillez consulter les notes de la série spéciale sur la COVID-19 suivantes (disponibles sur le site Web du FMI) : « Préparer les systèmes de gestion des finances publiques à apporter une réponse aux défis d'urgence » ; « Contrôle de l'exécution du budget destinés à atténuer le risque de corruption dans les dépenses liées à la pandémie » ; et « Garder une trace : transparence, responsabilité et légitimité dans le cadre des mesures d'urgence ».

2/ Par le passé, plusieurs épisodes de forte augmentation des dépenses en réaction à une crise ont été associés à des scandales financiers (épidémie d'Ebola en République démocratique du Congo en 2019, crise sécuritaire au Mali en 2010 et 2015, fonds séisme en 2010, fonds Petrocaribe, etc.). Au cours de l'épidémie d'Ebola de 2014-2016 en Afrique de l'Ouest, des irrégularités financières ont été constatées pour 37 % des 8 millions de dollars de dépenses publiques financées au titre du fonds fiduciaire pour la lutte contre Ebola au Libéria.

C. Développement des capacités

20. Le développement des capacités est un élément fondamental du Cadre pour ce qui est du soutien apporté aux pays membres du FMI et a été axé à la fois sur les aspects ex ante (diagnostic) et ex post (mise en œuvre). Afin de soutenir les recommandations formulées dans le cadre des activités de surveillance et des programmes, le développement des capacités des autorités nationales est renforcé. L'établissement de priorités en la matière est examiné par le Comité sur le

renforcement des capacités. Depuis l'exercice 2019, celui-ci a défini la lutte contre la corruption comme un domaine où les activités de développement des capacités peuvent être renforcées. L'ordre de priorité des interventions en matière de développement des capacités est étudié dans le cadre du plan d'affectation des ressources, et les activités menées varient en fonction de la demande du pays ainsi que des facteurs de vulnérabilité sur le plan de la gouvernance et de la corruption constatés au cours des activités de surveillance et de la mise en œuvre des programmes de prêt¹⁶ ¹⁷.

21. Le renforcement des activités de développement des capacités dans divers domaines (ex. : gouvernance et opérations des banques centrales, surveillance du secteur financier, gouvernance budgétaire et lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme) permet de remédier aux lacunes en matière de gouvernance¹⁸. Le développement des capacités en matière de gouvernance budgétaire notamment favorise la transparence budgétaire et améliore la gestion des finances publiques. Pour le Honduras, par exemple, à la suite d'une mission de diagnostic sur la gouvernance (juin 2019), le département des finances publiques a assuré à distance des activités de développement des capacités en matière de gestion des finances publiques (afin de remédier à la vulnérabilité des fonds fiduciaires à la corruption). Le développement des capacités de la banque centrale est axé sur le renforcement de son indépendance, la prise de décision, l'organisation interne et les contrôles internes des opérations, ainsi que sur l'adoption et la mise en œuvre de normes comptables et de communication de données. Certaines missions de ce type ont récemment eu des résultats probants, notamment à Djibouti et au Kosovo, où elles ont permis de mettre en évidence des lacunes de gouvernance au sein de la banque centrale¹⁹. Ces efforts sont en outre complétés par des évaluations des sauvegardes de la banque centrale relatives à l'utilisation des ressources du FMI, menées par le département financier avec l'aide du département juridique. Les demandes d'assistance technique concernant le renforcement de la gouvernance des autorités de surveillance des banques ont également augmenté de manière sensible²⁰. Le FMI dispose aussi d'un programme complet de

¹⁶ Le département juridique élabore actuellement une proposition relative au développement des capacités qui pourrait être financée par les donateurs et porterait sur les domaines suivants : dispositifs de lutte contre la corruption, état de droit et aspects juridiques de la gouvernance budgétaire et de la gouvernance de la banque centrale.

¹⁷ Il ressort des travaux d'analyse menés par les services du FMI que les efforts de lutte contre la corruption ont des effets positifs durables sur le plan macroéconomique lorsqu'ils s'accompagnent d'un renforcement notable des institutions consécutif à des efforts de développement des capacités (document WP/18/195).

¹⁸ Menées respectivement par le département des marchés monétaires et de capitaux, le département des finances publiques et le département juridique.

¹⁹ Les activités de développement des capacités assurées par le département des marchés monétaires et de capitaux le sont par l'intermédiaire d'experts en mission de longue ou courte durée et de revues de la stabilité du secteur financier (RSSF), ainsi que d'une vingtaine de missions par an consacrées aux questions de gouvernance des banques centrales.

²⁰ Les RSSF ont permis de mettre en évidence des faiblesses au niveau de la surveillance du secteur financier dans divers pays (ex. : Bangladesh, Cambodge, Djibouti, Gambie, Guinée, Nicaragua, Paraguay, Sri Lanka et Zimbabwe) et une assistance technique complémentaire et ciblée a été apportée, notamment en ce qui concerne les prêts aux

développement des capacités qui vise à aider ses pays membres à renforcer leurs dispositifs de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme²¹.

22. Les services du FMI ont également effectué des missions visant à diagnostiquer en profondeur les lacunes de gouvernance et à réfléchir aux réformes pouvant être mises en œuvre. En réponse aux demandes des autorités nationales, des équipes composées des services des départements fonctionnels compétents ont jusqu'à présent mené dix missions de diagnostic conjointes sur la gouvernance et la corruption, la plupart dans le cadre de programmes²². Ces diagnostics consistent en une « immersion en profondeur » qui permet d'examiner les facteurs de vulnérabilité à la corruption avec une plus grande précision et de définir une stratégie de coopération pour s'attaquer à ces problèmes de manière prioritaire. Dans la plupart des cas, les autorités nationales ont publié les principaux résultats des diagnostics, soit dans leur propre rapport (sur la base du diagnostic), soit dans un rapport d'assistance technique du FMI²³.

23. Pour toutes les missions de diagnostic et tous les rapports, les parties prenantes locales et les autres institutions financières internationales ont été invitées à apporter leur contribution. Il ressort de l'analyse des rapports des services du FMI et des documents relatifs aux programmes (ex. : République du Congo) que les rapports de diagnostic ont grandement contribué à la conception des programmes et aux réformes entreprises par les autorités. Dans certains cas, les réformes recommandées par les services du FMI dans le cadre de l'évaluation diagnostique ont été mises en œuvre avant même la conclusion des entretiens concernant les programmes, ce qui laisse supposer une forte appropriation des réformes par les autorités.

parties liées (ex. Afghanistan, Azerbaïdjan, Moldova et Ukraine). Récemment, AFRITAC Sud a organisé un séminaire régional sur les questions de gouvernement de l'entreprise dans le secteur bancaire.

²¹ Depuis 2014, des activités de développement des capacités ont été assurées dans environ 58 pays, relevant de tous les départements géographiques.

²² Les dix pays en question sont la Guinée-Bissau, la Guinée équatoriale, le Honduras, le Mozambique, la République centrafricaine, la République du Congo, la République démocratique du Congo, le Paraguay, le Pérou et le Zimbabwe. Les missions de diagnostic de la gouvernance sont un exercice transversal (mené avec le département des finances publiques et le département juridique), auquel participent dans certains cas le département des marchés monétaires et de capitaux, le département financier, la Banque mondiale ou la Banque interaméricaine de développement. Les évaluations des sauvegardes ont contribué aux missions de diagnostic, soit par une participation directe (ex. : Zimbabwe), soit par une coordination avec les équipes de diagnostic sur des contributions spécifiques aux objectifs à atteindre (ex. : République démocratique du Congo).

²³ La publication d'un rapport de diagnostic de la gouvernance ou de la stratégie de gouvernance des autorités est encouragée, car elle constitue un symbole visible de l'appropriation par les autorités et permet à la société civile et aux autres parties prenantes de suivre la manière dont les autorités mettent en œuvre la stratégie. À ce jour, les rapports pour la Guinée équatoriale, le Mozambique, la République centrafricaine et la République du Congo ont été publiés.

Encadré 2. Renforcement des capacités à distance pendant la crise de la COVID-19

Les demandes de diagnostic et de développement des capacités en matière de gouvernance adressées au FMI ont diminué pendant la crise de la COVID-19. Bien que les activités de développement des capacités aient ralenti dans l'ensemble, certains pays membres ont continué de demander des diagnostics de gouvernance et une assistance technique pour soutenir la mise en œuvre des conditions de prêt.

Sous diverses formes, les services du FMI ont assuré à distance un développement des capacités. Par exemple, le département juridique a aidé : i) la Guinée équatoriale à rédiger une loi anticorruption complète et conforme aux exigences de la Convention des Nations Unies contre la corruption^{1/} ; et ii) le Pakistan à améliorer son dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et à respecter le plan d'action établi en collaboration avec le GAFI. En Sierra Leone, un appui à distance sur les bonnes pratiques a été fourni pour la mise en place d'un fonds pour les recettes et les dépenses liées à la COVID-19. En Géorgie, l'aide à distance a porté sur la mise en œuvre des instructions révisées en matière de comptabilité et de communication de données, ainsi que sur la surveillance et la gestion des risques budgétaires découlant des entreprises publiques et des partenariats public-privé. Aux Honduras, à la suite d'une mission de diagnostic de la gouvernance (juin 2019), le département des finances publiques a assuré à distance des activités de développement des capacités de gestion des finances publiques, notamment pour remédier aux vulnérabilités des fonds fiduciaires face à la corruption. En outre, des travaux préparatoires visant à rendre possible des diagnostics de gouvernance à distance sont actuellement menés au siège.

1/ L'adoption d'une loi relative à la lutte contre la corruption est un repère structurel dans le programme de la Guinée équatoriale appuyé par l'accord au titre de la FEC.

D. Travaux analytiques et communication stratégique

24. Divers travaux analytiques sur les questions de gouvernance ont étayé la mise en œuvre du Cadre. Ces travaux analytiques ont été présentés dans les publications phares du FMI, telles que le Moniteur des finances publiques, les documents sur des questions de gouvernance régionale établis par les services des départements géographiques et divers documents de travail rédigés par des employés du FMI à titre individuel²⁴. Les services du FMI élaborent également des notes internes détaillées sur des domaines essentiels de la lutte contre la corruption liés au Cadre (organismes de lutte contre la corruption, exigences de la Convention des Nations Unies contre la corruption, état de droit, déclarations de patrimoine des fonctionnaires, etc.), afin de fournir des orientations plus précises pour les entretiens avec les autorités nationales. Enfin, un site Web d'échange de connaissances à l'échelle du FMI, qui regroupera les bonnes pratiques de mise en œuvre du Cadre et des études de cas pertinentes, est actuellement créé pour aider les équipes de pays dans leur travail sur la gouvernance.

25. Un programme complet de sensibilisation et de communication, dont l'objectif est de faire comprendre et accepter le rôle du FMI dans ce domaine, a apporté une contribution essentielle à la mise en œuvre du Cadre. Les activités de sensibilisation se sont traduites par des

²⁴ Par exemple, [Finance & développement - septembre 2019 - Les recoins de l'économie mondiale](#) et plusieurs documents de travail sur la gouvernance et la corruption, parmi lesquels : i) [Measurement and Macro-Relevance of Corruption: A Big Data Approach](#), août 2018 ; ii) [A Governance Dividend for Sub-Saharan Africa?](#) Janvier 2019 ; et iii) [Macro-Fiscal Gains from Anti-Corruption Reforms in the Republic of Congo](#), juin 2019. Voir également l'encadré 3.

discours de la direction, d'importants exposés et manifestations, des réunions bilatérales avec les principales parties prenantes et des mises à jour régulières des fiches techniques pertinentes²⁵. La direction du FMI a prononcé plusieurs discours lors de diverses manifestations de haut niveau afin de souligner l'importance des questions de gouvernance et de lutte contre la corruption. Des séminaires de haut niveau ont été organisés à l'occasion de l'assemblée annuelle et des réunions de printemps ; ils ont été complétés par des réunions bilatérales avec des délégations nationales, des parlementaires et des représentants de la société civile, notamment des jeunes, des universitaires et des journalistes (encadré 3). En outre, les blogs du FMI ont traité des enjeux de la corruption, de ses effets et de ses aspects spécifiques.

26. Les services du FMI sont en train de renforcer leur coopération avec les organisations de la société civile. Les organisations de la société civile sont des interlocuteurs précieux au niveau national, car elles fournissent des informations sur la gouvernance et le dispositif de lutte contre la corruption, et sont un partenaire essentiel pour soutenir les recommandations du FMI, comme dans le cas des réformes anticorruption menées en Ukraine. Les services du FMI ont rencontré diverses organisations de la société civile pour toutes les missions de diagnostic de la gouvernance et les consultent souvent pour les missions au titre de la surveillance ou des programmes. Les représentants résidents du FMI ont également des échanges réguliers avec ces organisations dans leur pays. En outre, le département de la communication a organisé des tables rondes périodiques avec diverses organisations de la société civile. En outre, certaines organisations, comme Transparency International ou Human Rights Watch, ont décidé de réaliser des évaluations externes de l'action du FMI sur des questions liées à la gouvernance. Certaines ont toutefois fait savoir que certains régimes politiques font peser de lourdes contraintes sur leurs activités et regrettent que la levée de ces contraintes ne soit pas du ressort du FMI. En général, les organisations de la société civile se félicitent que le FMI traite davantage des questions de gouvernance et de corruption dans ses activités de surveillance et de prêt, mais elles estiment que l'institution pourrait faire plus pour renforcer l'impartialité de son action et sa collaboration avec la société civile. La direction et les services du FMI ont maintenu un dialogue actif avec un certain nombre de ces organisations pendant la crise de la COVID-19 afin de les associer aux efforts déployés pour surmonter les problèmes de gouvernance liés au financement d'urgence du FMI.

27. Les services du FMI s'efforcent de promouvoir les travaux dont l'objectif est de trouver des solutions à des problèmes spécifiques. Un [défi anti-corruption](#) lancé sous la forme d'une manifestation d'une journée à l'iLab pendant l'assemblée annuelle de 2019 a, par exemple, attiré un large public et débouché sur plus de 120 propositions de lutte contre la corruption émanant d'autres institutions financières internationales, d'autorités nationales et d'organisations de la société civile, dont beaucoup sont prometteuses et novatrices. Huit équipes ont été retenues pour la prochaine phase du défi. Avec l'appui des autorités suisses, un financement initial a été fourni aux équipes pour qu'elles développent leurs propositions, qui seront présentées à l'occasion de l'assemblée annuelle de 2020.

²⁵ [Le FMI et la bonne gouvernance : Comment le FMI favorise la transparence et la responsabilisation dans l'utilisation de l'aide financière pour faire face à la COVID-19.](#)

Encadré 3. Exemples de travaux analytiques et d'activités de sensibilisation

<p>Travaux analytiques</p>	<p>Blog du FMI sur la corruption en Amérique latine : une voie à suivre, septembre 2017.</p> <p>Perspectives économiques régionales, Reforming the Judiciary: Learning from the Experience of Central, Eastern, and Southeastern Europe, EUR, novembre 2017.</p> <p>Moniteur des finances publiques du FMI, Curbing Corruption, avril 2019. Le chapitre présente une évaluation des coûts budgétaires de la corruption et examine les pratiques et institutions qui permettent de limiter et de décourager la corruption.</p> <p>Perspectives de l'économie mondiale, Relancer la croissance dans les pays émergents ou à faible revenu : rôle des réformes structurelles, chapitre 3, octobre 2019. Le chapitre révèle que les réformes de la gouvernance stimulent la croissance ; il montre également que les résultats des autres réformes sont généralement plus probants lorsque la gouvernance est solide.</p> <p>Reassessing the Role of State-Owned Enterprises in Central, Eastern and Southeastern Europe, EUR, juin 2019.</p> <p>Moniteur des finances publiques, State-Owned Enterprises: The Other Government, avril 2020. Le chapitre traite principalement de la manière d'utiliser judicieusement les entreprises publiques et d'améliorer leurs résultats, tout en gérant les difficultés et les risques correspondants.</p> <p>Improving Fiscal Transparency to Raise Government Efficiency and Reduce Corruption Vulnerabilities in Central, Eastern, and Southeastern Europe, EUR, mai 2020.</p> <p>Série spéciale sur les mesures budgétaires à prendre face à la COVID-19, Garder une trace : transparence, responsabilité et légitimité et Contrôles de l'exécution du budget destinés à atténuer le risque de corruption dans les dépenses liées à la pandémie, mai 2020.</p> <p>Appuyer les efforts d'amélioration de la gouvernance économique et de lutte contre la corruption au Moyen-Orient, en Afrique du Nord et en Asie centrale, département Moyen-Orient et Asie centrale en collaboration avec les départements financier et juridique.</p>
-----------------------------------	--

<p>Séminaires, manifestations et activités de sensibilisation de haut niveau</p>	<p>Forum des finances publiques sur la corruption et la gouvernance du secteur public, lancé par la Directrice générale à l'occasion des réunions de printemps d'avril 2018.</p> <p>Transparence internationale et FMI : les efforts de lutte contre la corruption déployés par le FMI ont été présentés à l'occasion d'un entretien avec la Directrice générale lors des réunions de printemps de 2019.</p> <p>Table ronde sur l'appui aux efforts de lutte contre la corruption par l'amélioration de la gouvernance au Moyen-Orient, en Afrique du Nord et en Asie centrale, 19 février 2020, Marrakech (Maroc), avec la participation de la Directrice générale.</p> <p>« Lutter contre le détournement de financements d'urgence : débat avec des organisations de la société civile », manifestation organisée par l'Institut de formation pour l'Afrique en coordination avec le département juridique, le département des finances publiques et le département de la communication pour juillet 2020.</p> <p>Entretien de Transparency International avec la Directrice générale et questions connexes.</p> <p>Fiche technique « Comment le FMI favorise la transparence et la responsabilisation dans l'utilisation de l'aide financière pour faire face à la COVID-19 ».</p>
---	--

COLLABORATION AVEC D'AUTRES INSTITUTIONS INTERNATIONALES

28. La collaboration avec la Banque mondiale est déterminante dans la mise en œuvre du Cadre : les services du FMI s'appuient sur les compétences spécialisées de la Banque mondiale dans d'importants domaines de gouvernance (ex. : entreprises publiques et passation de marchés). Les services de la Banque mondiale apportent une contribution importante aux activités que le FMI mène dans les pays. Ils interviennent à plusieurs stades et à différents niveaux pour aider le FMI à évaluer la nature et la gravité des facteurs de vulnérabilité en matière de gouvernance, y compris la corruption, et à établir des priorités dans les domaines de travail de chaque pays membre :

- des réunions périodiques entre les services de la Banque mondiale et ceux du FMI ont été instaurées pour déterminer et examiner les domaines liés à la gouvernance et à la vulnérabilité à la corruption dans chaque pays ;
- les services du FMI tiennent compte des analyses, des rapports et des conseils des services de la Banque mondiale (ex. : évaluation des politiques et des institutions nationales, rapports « Doing Business », rapports sur les passations de marchés et les partenariats public-privé, et compétences spécialisées en matière d'entreprises publiques) dans leurs évaluations, en particulier dans les domaines où la Banque mondiale est plus compétente ;
- les services régionaux et techniques de la Banque mondiale assistent généralement à des séances de réflexion sur les questions de gouvernance organisées en amont des consultations au titre de l'article IV ou des missions relevant de programmes, ce qui permet de définir les priorités dans les domaines d'action concernant un pays donné ;
- les services de la Banque mondiale fournissent des documents et des informations de fond pertinentes pour les diagnostics de gouvernance et ont participé à certaines des missions, souvent dans le domaine des marchés publics²⁶. La Banque mondiale est un partenaire du défi anti-corruption ;
- la collaboration de la Banque mondiale avec le FMI accroît l'influence du programme de gouvernance et l'intérêt qu'il suscite. La collaboration entre les deux institutions est axée sur l'amélioration de la qualité de leur travail, de leur influence et de leur efficacité, ainsi que sur la valeur ajoutée qu'elles apportent à leurs pays membres dans la lutte contre les lacunes de gouvernance et les problèmes de corruption.

²⁶ Les services de la Banque interaméricaine de développement ont participé à une mission diagnostic de la gouvernance.

29. Le FMI collabore de plus en plus avec d'autres organismes internationaux également :

- **Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (OCDPC).** L'OCDPC est investi des responsabilités et des fonctions générales de fond et de mise en œuvre de la Convention des Nations Unies contre la corruption²⁷, qui consistent notamment à : i) faire office de secrétariat de la Conférence des États parties ; ii) soutenir le mécanisme d'examen de l'application (processus obligatoire d'examen par les pairs pour tous les États parties à la Convention visant à évaluer le respect de ses dispositions) ; et iii) apporter une assistance technique. L'OCDPC contribue au traitement des questions de lutte contre la corruption dans les rapports établis au titre de l'article IV, des revues de programmes et des activités de diagnostic. Les services du FMI font régulièrement appel aux compétences du personnel de l'OCDPC et à leurs rapports de pays rédigés dans le cadre du mécanisme d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption. Ils font également régulièrement appel aux experts de l'OCDPC sur le terrain, par exemple au Mali et en Équateur, pour obtenir leur contribution et leur appui au niveau national. La collaboration de l'OCDPC avec le FMI tire parti de la pertinence de la Convention des Nations Unies contre la corruption pour améliorer les dispositifs nationaux de lutte contre la corruption et leur mise en œuvre rapide par les pays membres ;
- **OCDE.** La Convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption établit des normes juridiquement contraignantes pour ériger en infractions pénales les actes de corruption commis par des agents publics étrangers dans le cadre de transactions commerciales internationales et prévoit une série de mesures connexes qui permettent une application efficace de ces normes. Il s'agit du premier et du seul instrument international de lutte contre la corruption axé sur le « côté offre » de la corruption²⁸. Les membres du Groupe de travail de l'OCDE sur la corruption ont adopté en avril 2019 des orientations internes qui précisent les modalités dans le cadre desquelles le FMI traite du « côté offre » de la corruption dans ses activités de surveillance, en s'appuyant sur le mécanisme de suivi de l'OCDE. Les documents du groupe de travail de l'OCDE servent de base à la manière dont ce sujet est abordé dans les rapports des services du FMI au titre de l'article IV. Ces orientations permettent au FMI de s'appuyer sur le savoir-faire de l'OCDE dans ce domaine et les rapports d'évaluation du Groupe de travail sur la corruption, et d'éviter ainsi les doubles emplois. La collaboration de l'OCDE avec le FMI aide ledit groupe de travail à toucher un public plus large et à assurer le suivi de ses recommandations par l'intermédiaire des conseils formulés au titre de l'article IV ;

²⁷ La Convention des Nations Unies contre la corruption est le seul instrument universel juridiquement contraignant de lutte contre la corruption. Tous les États membres des Nations Unies, à quelques exceptions près, sont parties à la convention. La grande portée de la convention et le caractère obligatoire de beaucoup de ses dispositions en font un instrument sans équivalent pour apporter une réponse globale à un problème mondial. Cinq grands domaines sont traités : les mesures préventives ; l'incrimination et la répression ; la coopération internationale ; le recouvrement d'avoirs ; et l'assistance technique et l'échange d'informations.

²⁸ La convention établit un mécanisme de suivi à durée indéterminée et piloté par les pairs pour garantir le respect des obligations internationales que les pays ont assumées dans le cadre de la convention. Ce suivi est assuré par le Groupe de travail de l'OCDE sur la corruption. Les rapports correspondants contiennent des recommandations formulées à l'issue d'un examen rigoureux de chaque pays.

- **GAFI.** Les rapports d'évaluation mutuelle du GAFI mettent en évidence les faiblesses de la structure juridique et institutionnelle des pays qui pourraient faciliter la dissimulation des produits de la corruption de fonctionnaires étrangers (les domaines examinés comprennent, par exemple, les mesures relatives aux personnes politiquement exposées, les informations sur la propriété « bénéficiaire » de personnes morales et de dispositifs juridiques, l'application de la loi et la coopération internationale). Le FMI travaille en étroite collaboration avec le GAFI sur les questions de dissimulation dans le cadre de ses activités au titre de l'article IV. Les évaluations du FMI sur ces questions sont basées sur la norme du GAFI relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. En collaborant avec le FMI, le GAFI peut renforcer ses normes et recommandations ;
- **Conseil de stabilité financière et autres organismes de normalisation.** Les services du FMI collaborent avec ces organismes qui ont mis au point des outils précis en matière de surveillance du secteur financier (ex : principe de gouvernance des banques et principes fondamentaux pour un contrôle bancaire efficace).

30. Plus généralement, le Cadre a été bien accueilli par la communauté internationale et a redynamisé la participation du FMI aux principales instances mondiales de lutte contre la corruption. Les services du FMI participent et contribuent désormais régulièrement aux réunions du groupe de travail du G20 sur la lutte contre la corruption, aux réunions de l'équipe spéciale de lutte contre la corruption du Comité d'aide au développement de l'OCDE et aux manifestations organisées au titre de l'Initiative Partenariat contre la corruption du Forum économique mondial. Ils cherchent également à renforcer leurs relations avec des organismes régionaux, notamment le Groupe d'États contre la corruption (GRECO) du Conseil de l'Europe, et avec les banques régionales de développement.

DÉFIS RESTANT À RELEVER ET PROCHAINES ÉTAPES

31. Il faut poursuivre les efforts déployés pour favoriser la mise en œuvre du Cadre. Les défis suivants devraient se présenter dans un avenir proche.

- **Assurer une action constante du FMI.** Dans la plupart des cas, les progrès en matière de renforcement de la gouvernance et de lutte contre la corruption devraient être progressifs et nécessiter des efforts constants. L'axe de travail relatif à la gouvernance nécessitera donc l'affectation continue de ressources par les départements géographiques et fonctionnels et des efforts continus sur une longue période pour obtenir des résultats satisfaisants, comme prévu dans le Cadre. Cela exigera également du conseil d'administration et de la direction un engagement continu à faire des questions de gouvernance et de lutte contre la corruption une priorité du FMI ;
- **Compte tenu des profondes lacunes constatées, les autorités nationales doivent s'approprier le processus et déployer des efforts constants pour renforcer la bonne gouvernance et lutter contre la corruption.** La gouvernance et la corruption restent des sujets

sensibles. Dans de nombreux pays, il peut être difficile d'évoquer ces questions et de susciter une volonté politique. Sur la base de l'expérience acquise jusqu'à présent, les équipes de pays ont indiqué qu'elles coopéraient généralement mieux avec les autorités lorsqu'elles pouvaient :

- continuer d'expliquer la raison d'être des points de vue des services du FMI et recommander des solutions pratiques, précises et opérationnelles en : i) établissant des comparaisons avec des pays de même catégorie et en partageant leurs données d'expérience ; ii) analysant les avantages d'une diminution de la corruption pour les résultats macroéconomiques ; et iii) assurant le suivi de la mise en œuvre des recommandations antérieures ;
- associer les autorités à un stade précoce du processus (ex. : lors des visites des services du FMI), notamment par l'intermédiaire de leur administrateur, et repérer les partisans de la réforme parmi les hauts fonctionnaires de l'administration publique pour travailler avec eux ;
- expliquer qu'aucun pays n'était montré du doigt ; des évaluations de la gouvernance sont effectuées pour l'ensemble des 189 pays membres, y compris sur les aspects transnationaux pour plusieurs pays avancés ;
- être attentives aux questions d'économie politique et de calendrier. L'enchaînement des entretiens par étapes, lorsque cela était possible, a bien fonctionné dans certains cas. Il est important de permettre aux autorités de digérer les discussions et de faire part de leurs réactions, et de trouver un équilibre entre la réforme juridique et institutionnelle, d'une part, et les efforts visant à améliorer la mise en œuvre, d'autre part ;
- mener des activités de sensibilisation et de communication auprès des acteurs concernés. Dans certains pays, les organisations de la société civile ont fait part de leurs préoccupations quant au rôle du FMI et à l'incidence limitée de son action en matière de gouvernance et de lutte contre la corruption. Dans ces cas, ces organisations ont généralement apprécié le fait que les services du FMI se soient constamment montrés disposés à discuter de leurs préoccupations en matière de gouvernance et à mettre à profit le rôle de ces organisations pour inciter les autorités à engager les réformes nécessaires ;
- s'appuyer sur les domaines de réforme prioritaires des autorités et mettre en évidence les réalisations et les progrès accomplis dans les rapports des services du FMI, le cas échéant, et souligner tout ralentissement ou recul des réformes ;
- faire en sorte que les services du FMI engagent des discussions préliminaires avec les autorités sur les questions de gouvernance en vue du prochain cycle de surveillance, lorsque les autorités n'ont pas eu un dialogue constructif avec les services du FMI sur ces questions et que ces derniers ont clairement signalé ce manque de dynamisme dans leur rapport.
- **Soutenir les équipes de pays.** En mission, les équipes de pays peuvent se sentir insuffisamment armées pour traiter de questions techniques, notamment en ce qui concerne les dispositifs de lutte contre la corruption, l'état de droit, la surveillance du secteur financier et la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. En conséquence, les départements fonctionnels devront continuer de soutenir les équipes de pays, comme le prévoit le Cadre, au moyen de séances de réflexion au siège, d'un appui sur le terrain pour la surveillance et l'utilisation des ressources du FMI, et de missions de diagnostic de la gouvernance. Plus généralement, il sera essentiel de faire en sorte que ces équipes conservent des compétences solides, gèrent bien les connaissances institutionnelles et continuent de bénéficier régulièrement

de séances de sensibilisation et de formation afin qu'elles puissent mener à bien leur mission à long terme. Les services du FMI continuent de mettre au point un site Web d'échange de connaissances dans ce domaine et d'organiser des sessions d'information périodiques à l'intention des départements géographiques.

- **Remédier aux insuffisances de données.** La couverture des données et les connaissances des services du FMI sur les questions de gouvernance diffèrent d'un pays à l'autre. Lorsque des activités d'assistance technique, une évaluation des sauvegardes, un plan d'action pour les services financiers ou une revue de la stabilité du secteur financier, des évaluations de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme ou un diagnostic de la gouvernance ont déjà été mis en œuvre, les services du FMI disposent de plus de données et de connaissances sur le pays. Dans d'autres cas, il convient de tirer parti des travaux d'autres organisations internationales, notamment ceux de la Banque mondiale sur les entreprises et les marchés publics. Il convient également de rechercher et de prendre en considération, le cas échéant, les informations provenant des acteurs locaux et les microdonnées spécifiques à chaque pays. Plusieurs initiatives visent à remédier aux insuffisances de données : i) les services du FMI effectuent un travail d'analyse sur les questions de données ; le département Asie et Pacifique, par exemple, a publié un document de travail sur l'utilisation de mégadonnées pour évaluer les répercussions macroéconomiques de la corruption ; ii) des travaux sont en cours pour mieux comprendre les risques de corruption dans le cadre de l'établissement de documents d'orientation sur l'économie informelle et les flux financiers illicites ; et iii) la mesure des risques de corruption est l'un des domaines visés par l'actuel défi anti-corruption du FMI.
- **Faire en sorte que d'autres pays se portent volontaires pour une évaluation des aspects transnationaux de la corruption à partir des rapports d'évaluation de l'OCDE et du GAFI.** Bien que les services du FMI aient fortement encouragé les pays membres à se manifester pour le traitement des questions liées au « côté offre » de la corruption et à la dissimulation de ses produits, seuls les pays du G7, l'Autriche, la République tchèque et la Suisse se sont jusqu'à présent portés volontaires pour ces évaluations. D'autres volontaires sont nécessaires pour que le FMI puisse mieux contribuer à la mise en évidence de l'important problème de la facilitation transnationale de la corruption et à l'avancement des réformes et des solutions dans ce domaine.
- **Assurer un suivi des engagements pris par les autorités au titre d'instruments de financement rapide.** Le suivi de la mise en œuvre des engagements pris par les autorités bénéficiant de l'instrument de financement rapide ou de la facilité de crédit rapide pendant la crise de la COVID-19 nécessitera une mobilisation accrue des équipes de pays. Le non-respect de ces engagements peut entraîner de nouvelles conditionnalités liées à la gouvernance et à la lutte contre la corruption dans le cadre des programmes à venir ou des conseils portant sur ces questions fournis au titre des activités de surveillance.

32. Un bilan complet et approfondi des enseignements tirés de la mise en œuvre du Cadre de 2018 est prévu dans le cadre de l'examen officiel du Cadre prévu pour la mi-2021. Cet examen devrait prendre la forme d'un processus consultatif portant sur la mise en œuvre du Cadre

AVANCÉES DANS LA MISE EN ŒUVRE DU CADRE POUR UN RENFORCEMENT DE L'ACTION DU FMI EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE

dans l'ensemble des pays membres. Il permettra d'évaluer les progrès réalisés dans la promotion d'une action plus systématique, plus efficace, plus franche et plus impartiale auprès des pays membres en ce qui concerne les lacunes de gouvernance déterminantes sur le plan macroéconomique (objectif global du Cadre).

Bibliographie

IMF, 1996, "[The Role of the Fund in Good Governance](#)," December.

IMF 2016b, "[Corruption: Costs and Mitigating Strategies](#)," Staff Discussion Note 16/05, May

IMF 2017, [The Role of the Fund in Governance Issues - Review of the Guidance Note - Preliminary Considerations](#)

IMF 2017, [The Role of the Fund in Governance Issues - Review of the Guidance Note - Preliminary Considerations - Background Notes](#)

[Working Paper No. 18/195](#). The Measurement and Macro-Relevance of Corruption: A Big Data Approach. August 2018.

IMF, 2019, "[A Strategy for IMF Engagement on Social Spending](#)," SM/19/69.

-----, 2019a, "[A Strategy for IMF Engagement on Social Spending—Background Papers](#)," SM/19/69, Sup. 1.

Finance and Development Magazine. [Hidden Corners of the Global Economy](#) (various articles). September 2019.

[Working Paper No. 19/121](#): Macro-Fiscal Gains from Anti-Corruption Reforms in the Republic of Congo. June 2019.

[Working Paper No. 19/1](#): A Governance Dividend for Sub-Saharan Africa? January 2019;

Annexe I. Examen de la politique en matière de gouvernance de 1997 — Principaux constats du bilan de 2017

- 1. Dans le bilan de 2017, le Conseil d'administration a constaté de considérables progrès dans la mise en œuvre de la politique en matière de gouvernance de 1997.** Il a toutefois souligné aussi de sérieuses lacunes dans son application, signes évidents que le FMI a encore des progrès à faire pour renforcer son action sur les questions de gouvernance et de corruption. Ces lacunes étaient notamment les suivantes.
- 2. Premièrement, l'insuffisance de transparence dans l'action du FMI.** Les services du FMI ont souvent hésité à utiliser même le terme de « corruption ». Leurs diagnostics et recommandations stratégiques ont fréquemment été drapés dans des euphémismes et sont parfois restés superficiels. Même si l'utilisation d'un langage indirect et codé peut avoir contribué à ménager des susceptibilités, le recours massif aux euphémismes a parfois brouillé leurs analyses et leurs conseils de politique économique. Selon les conclusions du bilan, les services du FMI peuvent largement se permettre d'être plus directs et explicites dans leur analyse des questions de corruption.
- 3. Deuxièmement, il s'est avéré difficile d'évaluer un seuil de l'ampleur et de l'impact macroéconomique de la corruption.** Bien que la politique de 1997 ait exhorté les services du FMI à mobiliser les pays membres dans la lutte contre la corruption si cette dernière s'avérait avoir de fortes incidences macroéconomiques à court et à moyen terme, l'examen a constaté que les services du FMI ont eu du mal à déterminer un seuil de mobilisation. Il a invité le FMI à élaborer une méthode cohérente et systématique pour évaluer la nature de la corruption dans un pays, ses sources, son ampleur, ses canaux de transmission, son horizon temporel et son impact, notamment en préparant des directives sur l'utilisation d'indicateurs tiers.
- 4. Troisièmement, le traitement des questions de corruption n'a pas été le même entre tous les pays membres de l'institution.** Le bilan a soulevé des interrogations sur l'impartialité de l'action du FMI dans les questions de corruption, dans la mesure où des pays dans des situations similaires devraient s'attendre à un traitement analogue. Selon l'examen, la différence de traitement des problèmes de corruption entre pays à niveaux élevés de corruption n'a en général pas été clairement expliquée par des circonstances particulières aux pays. Les services du FMI ont généralement axé leur action davantage sur les pays en développement que sur les pays avancés ; davantage sur ceux nécessitant des prêts du FMI que sur les autres ; et davantage sur la corruption nationale (liée à la demande) que sur les aspects transnationaux (liés à l'offre et à la fraude transfrontalière). Plus précisément, le traitement de ces questions a été moins prononcé dans le cadre des activités de surveillance que des prêts. Dans le cadre de la surveillance, l'analyse et les conseils en matière de corruption ont souvent été génériques et épisodiques, donnant l'impression que la faible gouvernance était un événement occasionnel, même lorsque d'autres informations indiquaient un problème plus endémique. En revanche, dans le cadre des programmes, lorsque la conditionnalité était appliquée aux questions de corruption, elle est apparue bien justifiée et rationalisée. Toutefois, même dans les cas de programmes, l'examen a constaté une grande

différence de traitement de ces questions entre pays semblant avoir des niveaux semblables de corruption.

5. Quatrièmement, il n'y a pas eu de collaboration systématique avec d'autres institutions. L'examen a conclu que les services du FMI auraient pu mieux collaborer avec d'autres institutions internationales pour tirer parti de leur expertise en la matière et réduire les redondances au minimum.

Annexe II. Sélection d'exemples de traitement des questions de gouvernance et de corruption dans le cadre de la surveillance

1. Bulgarie (consultations de 2019 au titre de l'article IV et document annexe de la série des questions générales) : Les rapports ont mis en évidence le risque de corruption et de criminalité organisée, ainsi que des fragilités de la gouvernance liées au dispositif anti-corruption et à la gouvernance des finances publiques. L'équipe a recommandé de : i) mettre en œuvre le nouveau dispositif anti-corruption, en veillant notamment à renforcer la vérification des déclarations de patrimoine, à améliorer la gestion du nouvel organisme unifié de lutte contre la corruption et à établir un historique et une communication transparente sur les affaires de corruption ; ii) améliorer la gouvernance dans l'utilisation des fonds publics ; et iii) renforcer les mécanismes de gestion des entreprises publiques. Les autorités ont souscrit à l'essentiel des recommandations, tout en soulignant que les perceptions du public ont leurs limites, car elles mettent beaucoup de temps à évoluer, même une fois les réformes mises en œuvre.

2. Djibouti (consultations de 2019 au titre de l'article IV et document annexe de la série des questions générales) : Les facteurs de vulnérabilité de la gouvernance ont essentiellement été liés à : i) *la gouvernance des finances publiques*, en particulier la passation des marchés publics, la gestion de trésorerie, la gestion et la surveillance des entreprises publiques ; ii) la complexité du *dispositif réglementaire* et la faible *exécution des contrats* ; iii) l'inefficacité des dispositifs *de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT) et de lutte contre la corruption* ; et iv) les exigences de gouvernance d'entreprise au titre de la *surveillance du secteur financier*. Les conseils de politique générale ont visé à i) améliorer la *gouvernance des finances publiques*, notamment en consolidant le dispositif de passation des marchés ; renforcer la gestion de trésorerie en adoptant le compte unique du Trésor ; élargir la portée des audits des entreprises publiques ; et accélérer l'élaboration de contrats de performance avec ces dernières ; ii) assurer que le *dispositif réglementaire* favorise des conditions égales pour tous, en particulier en matière *d'exécution des contrats*, notamment en augmentant les capacités de l'appareil judiciaire, en renforçant les outils de gestion des dossiers et en publiant les jugements ; et iii) renforcer l'efficacité des dispositifs *de LBC/FT et de lutte contre la corruption*, notamment en mettant en œuvre les réformes relatives aux personnes politiquement exposées, aux informations sur les bénéficiaires effectifs des entreprises et aux déclarations de patrimoine par les hauts fonctionnaires de l'État et en resserrant la coopération nationale entre le service du renseignement financier et l'organisme de lutte contre la corruption.

3. Malaisie (consultations de 2019 au titre de l'article IV) : Le rapport a identifié des lacunes dans la gouvernance des finances publiques (dépenses hors budget, carences dans la gestion des grands projets d'infrastructures et transparence budgétaire), la LBC/FT et le dispositif anti-corruption. Les recommandations de l'équipe ont été les suivantes : i) en matière de gouvernance des finances publiques, adopter des réformes législatives visant à améliorer le dispositif de gestion de l'investissement public et la surveillance financière des entreprises publiques ; ii) en matière de LBC/FT, étendre l'obligation pour les hauts fonctionnaires de déclarer leur situation patrimoniale ; améliorer les mécanismes de vérification, de sanctions et d'accès du public à l'information ; et définir

les mesures visant à faire appliquer les obligations concernant les bénéficiaires effectifs ; et iii) concernant le dispositif anti-corruption, adopter des réformes législatives visant à garantir l'indépendance de la commission anti-corruption et à inclure la liberté d'information, le financement politique et la déclaration de patrimoine. Lors des consultations de 2020 au titre de l'article IV, l'équipe a salué les progrès accomplis dans les réformes de la gouvernance, notamment les initiatives législatives actuellement en cours sur la réforme des marchés publics, la liberté d'information et l'indépendance des organismes anti-corruption. L'équipe a également salué le lancement d'un plan d'action national anti-corruption (NACP) en janvier 2019, qui définit la déclaration de patrimoine comme une obligation administrative pour certains hauts fonctionnaires et renforce la bonne gouvernance des entreprises, notamment des entreprises publiques.

4. Mexique (consultations de 2019 au titre de l'article IV) : Le rapport a porté sur la corruption, le blanchiment de capitaux, la surveillance du secteur financier et les fragilités de l'État de droit. Dans le domaine des finances publiques, la centralisation et la numérisation des procédures de passation des marchés publics contribueraient à réduire les risques de corruption. Les entretiens approfondis sur la lutte anti-corruption ont porté sur une vaste série de mesures visant à mettre en œuvre les réformes constitutionnelles existantes de la lutte contre la corruption (désignation de juges et de procureurs anti-corruption requis par la Constitution, application de la déclaration de patrimoine et d'autres mesures favorables à la transparence) conformément aux conventions internationales. S'agissant de la LBC/FT, l'équipe a formulé des recommandations pour améliorer l'efficacité des autres autorités en la matière (par des accords de performance interinstitutionnels, par exemple) et a prôné en faveur de réformes pour améliorer la transparence sur les bénéficiaires effectifs (afin de s'attaquer à une importante méthode de corruption et de blanchiment de capitaux dans le pays). Le renforcement de l'État de droit a été analysé dans le contexte de la situation sécuritaire (nécessité de former et de protéger les membres des services des institutions judiciaires et des forces de l'ordre, par exemple), ainsi que dans l'optique d'améliorer l'efficacité des tribunaux civils et administratifs qui protègent les droits de propriété et les droits contractuels. En matière de surveillance du secteur financier, le rapport recommande de renforcer la définition des « parties liées » et d'accroître l'indépendance opérationnelle et l'autonomie budgétaire des autorités de surveillance du secteur financier.

5. Nigéria (consultations de 2019 au titre de l'article IV) : Le rapport indique que la corruption a un impact significatif sur les résultats macroéconomiques, en particulier dans le secteur pétrolier, et représente une grave préoccupation pour la population et les autorités nigérianes. Les conditions propices à la corruption sont dues à l'absence d'un dispositif de responsabilisation clair. L'emprise du pouvoir politique a paralysé les efforts entrepris pour réformer la gouvernance du secteur pétrolier (le projet de loi sur la gouvernance de l'industrie pétrolière date aujourd'hui de 20 ans, par exemple). Les autorités, conscientes de ces difficultés, ont élaboré un Plan de relance et de croissance économique (ERGP), pour accélérer les efforts de lutte contre la corruption. Dans leur rapport sur les consultations de 2019 au titre de l'article IV, les services du FMI ont souligné qu'un recours accru à la technologie dans l'administration fiscale, la mise en place d'une interface automatisée entre la régie des impôts et le compte unique du Trésor et l'élimination des exonérations fiscales et des exemptions de droits de douane contribueraient à réduire ces facteurs

de vulnérabilité. Les recommandations de politique générale énoncées dans le document de la série des questions générales ont été notamment les suivantes : i) réformer le dispositif juridique et institutionnel pour améliorer la responsabilité dans la fonction publique, en particulier dans le secteur extractif (divulcation de tous les contrats qui génèrent des revenus, par exemple, et de tous les transferts de fonds du secteur extractif vers le compte de la Fédération) ; ii) garantir la transparence (sur les bénéficiaires effectifs, par exemple) ; iii) faire face aux risques posés par les personnes politiquement exposées et renforcer le régime de déclaration de patrimoine, notamment pour les cadres dirigeants des entreprises publiques ; et iv) renforcer le contrôle de la LBC/FT, notamment en ce qui concerne l'exécution par le secteur privé de ses obligations liées aux personnes politiquement exposées. Le rapport a également souligné que les réformes de la gouvernance visant à renforcer l'administration fiscale, les marchés publics, la réglementation des marchés, la gouvernance de la banque centrale, les politiques de change et la surveillance du secteur financier continueraient de réduire les facteurs de corruption.

Annexe III. Sélection d'exemples de traitement de la corruption transnationale dans le cadre des consultations au titre de l'article IV

Royaume-Uni — Traitement des questions de fraude liées à l'offre dans le cadre des consultations de 2018 au titre de l'article IV

- La transparence des entreprises continue de s'améliorer. Les mesures de vérification des informations relatives aux bénéficiaires effectifs des entreprises britanniques dans le registre disponible au public des « personnes disposant d'un contrôle significatif » (« registre PSC ») sont en cours d'élaboration et de mise en œuvre.
- L'application des mesures de lutte contre la corruption transnationale a été renforcée ces dernières années. Cette évaluation positive s'explique par les réformes législatives, notamment les accords de poursuite différée et la démarche efficace adoptée par le « Serious Fraud Office » (SFO) pour enquêter et statuer sur les affaires. Les canaux d'alerte et les capacités de détection ont également été améliorés, notamment grâce à une analyse renforcée du renseignement par le SFO. Des particuliers et des sociétés ont été reconnus pénalement responsables, des recours civils ont été établis et des sanctions administratives imposées.
- L'engagement pris par les autorités britanniques d'aider les territoires britanniques d'outre-mer (BOT) à mettre en place des registres publics des bénéficiaires effectifs des entreprises est très positif. Les accords permettant l'échange rapide d'informations relatives aux entreprises immatriculées dans les territoires dépendants de la Couronne (CD) ou les BOT doivent être élargis pour inclure les fiducies.
- Le Royaume-Uni doit s'appuyer sur les travaux en cours pour assurer une application plus efficace. Les mesures doivent surtout viser à : i) maintenir le rôle du SFO dans les affaires de corruption transnationale ; ii) continuer d'améliorer la coopération interinstitutionnelle et de sauvegarder l'indépendance des enquêtes et des poursuites ; iii) améliorer la coordination entre les services de répression d'Angleterre, du Pays-de-Galles et d'Écosse et renforcer les capacités d'exécution de l'Écosse ; iv) consolider le dispositif britannique de déclaration des actions de LBC pour mieux détecter la corruption transnationale ; v) intensifier le dialogue avec les territoires dépendants de la Couronne (CD) et les territoires britanniques d'outre-mer (BOT) sur la détection et la répression ; et vi) réaliser un examen exhaustif de la capacité des services britanniques des recettes et des douanes à détecter et signaler la corruption transnationale.

États-Unis—Traitement des questions de fraude dans le cadre des consultations de 2019 au titre de l'article IV

- Les États-Unis sont très efficaces pour enquêter et poursuivre le blanchiment de capitaux et pour coopérer avec d'autres juridictions sur les produits de la corruption aux États-Unis. Les autorités comprennent que les États-Unis sont souvent une destination recherchée pour les produits

d'infractions sous-jacentes à l'étranger, notamment ceux de la corruption. Le ministère américain de la Justice a une structure dédiée au recouvrement des avoirs volés, chargée spécifiquement de recouvrer les produits de la corruption transnationale. Depuis 2010, elle a permis d'intercepter 2,8 milliards de dollars d'actifs et de rapatrier plus de 150 millions de dollars vers les pays touchés par la corruption.

- En décembre 2017, les États-Unis ont promulgué un décret exécutif déclarant la corruption dans le monde, notamment, comme urgence nationale et prévoyant d'imposer des sanctions à toute personne impliquée dans de telles activités, ce qui a permis de déclarer 66 affaires de corruption au 16 mai 2019.
- Les mesures actuellement en place pour prévenir les abus des entreprises ne sont pas appropriées et l'absence d'informations facilement accessible sur les propriétaires effectifs des entreprises signifie que les autorités américaines sont peu susceptibles de diligenter des enquêtes très exigeantes en ressources pour le compte d'un homologue étranger, à moins qu'il ne s'agisse d'une affaire hautement prioritaire.
- Les États-Unis ne respectent que partiellement les obligations préventives imposées aux entreprises réglementées concernant l'identification et la vérification des bénéficiaires effectifs pour les clients et les personnes politiquement exposées.
- De sérieuses améliorations s'imposent pour soumettre les avocats, les comptables, et les prestataires de services de fiducie et d'entreprise à l'obligation d'exercer leur devoir de vigilance à l'égard de leurs clients et de signaler toute transaction suspecte, même si un certain nombre de risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme auxquels sont confrontés les avocats et les comptables puissent être en partie atténués par leurs obligations de déclaration de trésorerie, ainsi que par les hautes exigences déontologiques pour accéder et se maintenir dans ces professions.
- Des mesures s'imposent également pour remédier aux risques de blanchiment de capitaux dans le secteur de l'immobilier haut-de-gamme, où les agents immobiliers ne sont pas soumis aux obligations complètes de la LBC/FT et où les créanciers et émetteurs hypothécaires non bancaires sont peu sensibilisés à ces obligations, en particulier en ce qui concerne les personnes politiquement exposées.

Annexe IV. Exemples de programmes appuyés par le FMI assortis d'une conditionnalité liée à la gouvernance et à la lutte contre la corruption

1. République du Congo : Le programme triennal appuyé par la facilité élargie de crédit (FEC) (approuvé en juillet 2019) met l'accent sur les réformes structurelles visant à renforcer la gouvernance, la transparence et les mesures de lutte contre la corruption. Avant l'approbation du programme, les autorités ont déjà pris une série de mesures pour améliorer la transparence et la gouvernance dans le secteur pétrolier (notamment en exigeant la publication chaque année des états financiers certifiés de la société nationale des pétroles) et ont adopté des lois portant création d'une nouvelle commission anti-corruption et d'une nouvelle commission de transparence et imposant l'obligation de déclaration de patrimoine aux hauts fonctionnaires. Quatre mesures préalables ont été fixées en matière de transparence et de gouvernance, notamment la soumission au parlement de trois rapports (sur les emprunts adossés au pétrole, les infrastructures financées par le pétrole et les dépenses d'investissement public), ainsi que la publication des rapports de KPMG présentant un rapprochement entre les exportations de pétrole et les recettes pétrolières de l'État. Les repères structurels inclus dans le programme sont notamment l'adoption de décrets d'application pour opérationnaliser la nouvelle commission anti-corruption et la commission de transparence, ainsi que la soumission au parlement d'une nouvelle loi anti-corruption visant à garantir le plein respect par le Congo de ses obligations au titre de la Convention des Nations-Unies contre la corruption (CNUCC).

2. Honduras : Un programme de deux ans appuyé par l'accord de confirmation (AC) et la facilité de crédit de confirmation (FCC) pour le Honduras intègre des réformes structurelles d'amélioration de la gouvernance qui constituent un axe fondamental en faveur d'une croissance inclusive. À la demande des autorités honduriennes, une mission de diagnostic de la gouvernance a été menée au début du programme pour identifier les questions transversales dans ce domaine et élaborer une feuille de route de réformes. À partir de ses constats, le programme inclut des repères structurels dans les domaines suivants : i) gouvernance des finances publiques (création d'un nouveau service pour les PPP au sein du Trésor, par exemple ; mise en œuvre d'une plateforme renforcée de passation des marchés ; et réformes juridiques essentielles de la loi relative aux marchés publics) ; ii) dispositif LBC/FT (modernisation de l'identification des bénéficiaires effectifs, par exemple, notamment par la création d'un registre centralisé) ; et iii) dispositif national global de lutte contre la corruption (amélioration, par exemple, du système de déclaration de patrimoine des fonctionnaires). Ces réformes complètent les efforts en cours sur la gestion des finances publiques, l'administration des recettes, la société publique d'électricité et la réduction de la bureaucratie. En outre, avec l'appui d'une assistance technique récente du FMI, les autorités ont rédigé une nouvelle charte relative à la banque centrale et mettent actuellement en œuvre des réformes institutionnelles identifiées dans les évaluations des sauvegardes de la banque centrale faites par le FMI.

3. Pakistan : Le programme triennal appuyé par le mécanisme élargi de crédit (MEDC) pour le Pakistan (approuvé en juillet 2019) a souligné qu'il importe d'accorder la priorité au renforcement de l'efficacité des institutions anti-corruption du pays ainsi qu'à l'amélioration de la gouvernance, de la transparence et de l'efficacité des entreprises publiques et de la gouvernance de la banque centrale. Les capacités des organismes de répression pour diligenter des enquêtes financières continuent d'être modernisées. Des efforts sont en cours pour mettre en place un système de déclaration de patrimoine par les hauts responsables de l'État accessible au public, achever le deuxième cycle de la revue de la mise en œuvre de la CNUCC, et réaliser une évaluation nationale du dispositif des institutions de lutte contre la corruption. L'amélioration des mécanismes de coopération internationale aide également les autorités dans leurs activités d'identification des avoirs détenus par les citoyens pakistanais vivant à l'étranger et de recouvrement des avoirs volés. Avec l'assistance technique du FMI, une nouvelle loi relative aux entreprises publiques est en cours d'élaboration, qui définira la justification de la propriété de l'État, garantira que les activités de ces entreprises reposent sur des bases commerciales et réglera les dispositions relatives à la surveillance et à l'actionnariat (repère structurel à fin septembre 2020). Dans le même temps, un tri de toutes les entreprises publiques devrait aussi être finalisé, déterminant celles qui seront maintenues entre les mains de l'État et celles soumises à privatisation ou à liquidation (repère structurel à fin septembre 2020). Dans l'intervalle, les autorités continuent de faire progresser les procédures de privatisation et d'audit d'un certain nombre d'entreprises publiques. Afin de renforcer l'autonomie, la gouvernance et le mandat de la State Bank of Pakistan (SBP) conformément aux recommandations de l'évaluation des sauvegardes du FMI, la loi relative à la SBP est en cours d'amendement.

4. Moldova : Le programme appuyé par le mécanisme élargi de crédit (MEDC) et la facilité élargie de crédit (FEC) a comporté diverses mesures visant à renforcer la gouvernance. Les revues ont décrit les réformes exhaustives qui ont modernisé le secteur bancaire et renforcé la gouvernance du secteur financier, entre autres réformes. Plus précisément, les améliorations ont notamment permis de garantir la transparence sur les actionnaires des banques, grâce à la vérification de leur honorabilité et probité, d'améliorer les dispositifs de contrôle et de réglementation et de dénouer les expositions des banques aux parties liées. Le programme a également inclus des mesures visant à sauvegarder l'indépendance de la banque centrale ; faire respecter l'État de droit ; renforcer les dispositifs prudentiels et réglementaires, en particulier ceux régissant le secteur financier non bancaire et les entreprises publiques ; et renforcer les dispositifs de LBC/FT et de lutte contre la corruption.

5. Sri Lanka : Même si un programme triennal appuyé par le mécanisme élargi de crédit (MEDC) a été approuvé en juin 2016 (avant la mise en œuvre du dispositif de gouvernance renforcé), les revues ultérieures du programme ont examiné les moyens de remédier aux lacunes de la gouvernance. En matière de gouvernance budgétaire, les repères structurels visant à favoriser une stricte gouvernance des entreprises publiques ont été partiellement mis en œuvre (stratégie de résolution à adopter par le gouvernement pour la compagnie aérienne Sri Lankan Airlines et comptabilisation au budget de l'administration centrale du coût budgétaire des obligations non commerciales (dont subventions) pour les entreprises publiques). En outre, les autorités s'efforcent de renforcer la transparence des finances publiques en établissant des statistiques budgétaires

conformément au manuel de statistique de finances publiques (MSFP) 2014 avec l'aide de l'assistance technique du FMI. Le mémorandum de politiques économiques et financières (MPEF) au titre des cinquième et sixième revues a présenté les efforts déployés par les autorités pour renforcer le dispositif anti-corruption et lutter contre les pots-de-vin. Le gouvernement a également approuvé le Plan d'action national de lutte contre les pots-de-vin et la corruption, qui prévoit i) des mesures de prévention ; ii) une éducation fondée sur des valeurs et la mobilisation de la communauté ; iii) le renforcement institutionnel de la commission anti-corruption et d'autres organismes de maintien de l'ordre du Sri Lanka; et iv) des réformes des législations et des politiques visant à renforcer les efforts de lutte contre la corruption et le respect des obligations internationales. Les autorités ont également amendé la loi relative aux pots-de-vin en juillet 2018 et mis en place de nouveaux tribunaux pour juger les affaires d'extorsion et de corruption. Pour garantir le retrait de la liste grise du GAFI, le MPEF a énoncé les mesures visant à renforcer la mise en œuvre des mesures de LBC/FT. Le programme a aussi comporté l'engagement d'adopter la nouvelle loi relative à la banque centrale, qui établirait une solide infrastructure juridique et institutionnelle pour mettre en œuvre un ciblage souple de l'inflation et renforcerait les mécanismes de gouvernance, de responsabilité et de transparence de l'institution.

Annexe V. Financement d'urgence lié à la COVID-19 - Engagements pris dans les lettres d'intention concernant les sauvegardes en matière de gouvernance²⁹

Pays	Type d'instrument	Engagements pris
Afghanistan	FCR	« Nous ferons tout notre possible pour veiller à ce que les mesures d'atténuation de la crise soient mises en œuvre de manière efficace et dans le cadre d'une gouvernance solide. Pour assurer une transparence totale, nous nous engageons à publier des rapports trimestriels sur les dépenses liées à la pandémie, y compris les contrats de passation de marchés et la propriété effective des entreprises auxquelles ces contrats ont été attribués. Nous procéderons à des audits de certaines dépenses, qui seront réalisés par l'office supérieur de vérification des comptes publics conformément à notre cadre législatif, et publierons les rapports d'audit d'ici à la fin décembre. En outre, conformément à la pratique habituelle, certains programmes et projets financés par des donateurs seront vérifiés par des auditeurs externes approuvés par les donateurs. »
Bahamas	IFR	« Nous appliquerons les meilleures pratiques en matière de passation de marchés et d'attribution de contrats liés à la pandémie, en garantissant la transparence des dépenses concernant la COVID-19 dans le budget et en facilitant le suivi. Nous avons récemment réinstauré la commission de vérification des comptes afin de renforcer la mise en œuvre des recommandations par des audits internes et externes. Le vérificateur général est habilité à procéder à des audits réguliers des marchés publics. Nous publierons les contrats de marchés publics liés aux dépenses visant à atténuer les effets de la crise, y compris les informations sur les propriétaires effectifs des

²⁹ Cette liste reprend les sauvegardes en matière de gouvernance figurant dans les lettres d'intention envoyées au conseil d'administration à compter du 10 juin 2020 pour bénéficier des instruments rapides liés à la COVID-19 (facilité de crédit rapide (FCR) et instrument de financement rapide (IFRI)), à l'exclusion : i) de l'engagement d'entreprendre une évaluation des sauvegardes de la banque centrale, requise dans tous les cas, et ii) des mesures préalables liées à la gouvernance, qui ont été prévues dans plusieurs cas. La liste complète des instruments rapides approuvés peut être consultée [ici](#). Pour les raisons indiquées au paragraphe 17 du document de référence ((ex. : cas précoces ou des cas présentant des risques de corruption légèrement moindres), des engagements liés à la gouvernance ont été pris dans le cadre de tous les accords au titre de l'IFR ou de la FCR, sauf pour les pays suivants : Albanie, Bosnie-Herzégovine, Cabo Verde, Côte d'Ivoire, Dominique, Ghana, Kosovo, Madagascar, Macédoine du Nord, Panama, Sénégal et Sainte-Lucie.

Pays	Type d'instrument	Engagements pris
		<p>entreprises ayant obtenu des contrats de marchés publics, nous ferons un rapport trimestriel sur lesdites dépenses, qui seront vérifiées par le vérificateur général conformément aux meilleures pratiques internationales dans les 9 mois qui suivent la fin de l'exercice budgétaire, et les résultats des vérifications seront publiés sur le site Web du gouvernement. Nous demanderons également au vérificateur général de quantifier les pertes de recettes directement liées à la pandémie de COVID-19. [...] Nous avons l'intention d'établir sous sa forme définitive la loi sur les marchés publics d'ici à la fin juin de cette année, ce qui permettra de moderniser notre système de passation de marchés et de le rendre conforme aux meilleures pratiques internationales. Nous prévoyons également de soumettre au Parlement le projet de loi sur la gestion des finances publiques et le projet de loi sur la gestion de la dette publique d'ici à la fin de l'année 2020. »</p>
Bangladesh	IFR	<p>« Nous nous engageons à faire en sorte que les ressources liées à la crise soient utilisées de manière transparente et efficace. À cette fin, nous veillerons à ce que les candidats à des contrats liés à la COVID-19 fournissent aux pouvoirs publics les informations relatives à leur propriété effective et à ce que ces informations soient dûment consignées et mises à la disposition des autorités d'audit. Nous publierons en ligne : i) un audit des dépenses liées à la COVID-19 et à d'autres programmes subventionnés par les pouvoirs publics, réalisé par le Bureau du contrôleur et du vérificateur général dans un délai de 12 mois ; ii) les contrats de marchés publics liés à la crise et les documents connexes, y compris les noms des entreprises auxquelles le contrat a été attribué et une validation ex post de la livraison. Nous nous efforcerons d'adopter des réformes permettant de publier dès que possible les informations relatives à la propriété effective des entreprises auxquelles des contrats de marchés publics ont été attribués. »</p>
Bolivie	IFR	<p>« ...nous nous engageons à respecter les meilleures pratiques en matière de passation de marchés et d'attribution de contrats liés à la pandémie (notamment en publiant régulièrement des documents sur les marchés publics sur le site Web du gouvernement, ainsi qu'une validation ex-post de la livraison avec le nom des entreprises retenues et le nom de leurs propriétaires</p>

Pays	Type d'instrument	Engagements pris
		effectifs) et à publier un rapport d'audit externe indépendant sur les dépenses liées au virus une fois la crise surmontée. »
Burkina Faso	FCR	« Le gouvernement s'engage également à faire un usage transparent et responsable des fonds versés au titre de la FCR, notamment en améliorant la transparence des dépenses de santé. »
Cameroun	FCR	« Nous veillerons à ce que l'aide financière obtenue soit utilisée aux fins prévues, dans le strict respect des dispositions de la loi relative au code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun et de la loi portant régime financier de l'État et des autres entités publiques, toutes les deux adoptées en juillet 2018. À cette fin, les fonds liés à la COVID-19 seront soumis à l'application stricte des procédures et contrôles budgétaires prévus par les lois susmentionnées. En outre, nous nous engageons à publier un rapport semestriel sur les dépenses liées à la COVID-19, à commander un audit indépendant de ces dépenses à la fin de l'exercice 2020 et à en publier les résultats. Nous nous engageons également à publier les documents relatifs aux résultats des marchés publics attribués par les pouvoirs publics et à la propriété effective des entreprises bénéficiaires des marchés publics relevant des dépenses liées à la COVID-19. Dans l'intervalle, ces dépenses liées à COVID-19 sont inscrites dans une loi de finances supplémentaire qui est en cours d'élaboration et qui devrait être présentée au Parlement en juin 2020. »
République centrafricaine	FCR	« ...nous veillerons à ce que le financement extérieur supplémentaire que nous recevons soit utilisé efficacement pour répondre aux besoins liés à la crise et nous entreprendrons un audit indépendant des dépenses visant à atténuer les effets de la crise, dont nous publierons les résultats, une fois la crise passée. »
Tchad	FCR	« Nous nous engageons également, en vertu du décret n° 0374 du 24 mars 2020 portant création d'un compte d'affectation spécial intitulé « Fonds spécial de lutte contre le coronavirus » à tenir une comptabilité séparée pour les dépenses liées à la COVID-19 et à communiquer les données correspondantes de manière séparée afin d'assurer une gestion transparente et conforme aux meilleures pratiques de gestion budgétaire, auxquelles nous nous sommes toujours conformés. »

Pays	Type d'instrument	Engagements pris
Comores	FCR/IFR	« Nous partageons l'avis des services du FMI selon lequel le renforcement des institutions et la promotion de la bonne gouvernance, de la transparence et de la responsabilisation, ainsi que la lutte contre la corruption sont essentiels pour assurer une croissance inclusive et durable. Nous tenons à ce que les ressources fournies par le FMI soient utilisées au mieux et, à cet effet, nous renforcerons les mécanismes de communication de données et de contrôle du décaissement des fonds, en nous appuyant sur les recommandations relatives au renforcement des capacités en matière de comptabilité publique formulées ces dernières années par le FMI. Nous nous engageons à communiquer chaque trimestre la manière dont ces fonds sont dépensés, ainsi qu'à charger une tierce partie de procéder à un audit indépendant et robuste de ces dépenses dans un an environ et à en publier les résultats. Le gouvernement publiera aussi régulièrement sur un site Web consacré aux marchés publics des documents sur les grands projets de marchés publics, ainsi que la validation ex post de leur exécution et les noms des compagnies ayant obtenu le projet et de leurs propriétaires effectifs. Ce site web devrait être opérationnel dans les six mois. Le gouvernement commencerait à publier les informations sur son site Web général si la mise en place du site Web consacré aux marchés publics venait à être retardée. »
Costa Rica	IFR	« Nous nous engageons également à utiliser les ressources obtenues au titre de l'IFR de manière transparente et par l'intermédiaire de mécanismes de gouvernance bien établis, y compris des procédures de reddition de comptes et des contrôles ex post, afin de s'assurer que les fonds sont utilisés pour faire face aux chocs liés à la COVID-19. »
République démocratique du Congo	FCR	« La bonne utilisation de ces ressources sera garantie par la mise en œuvre de notre législation sur la gestion des finances publiques, mais aussi par la publication mensuelle des données sur l'exécution du budget figurant dans le plan de trésorerie, afin d'améliorer la transparence financière. En outre, nous nous engageons à publier en ligne tous les contrats de marchés publics liés à la COVID-19 qui dépassent 12 000 de dollars et, pour les contrats dépassant 1 million de dollars, à divulguer les informations relatives à la propriété effective des entreprises

Pays	Type d'instrument	Engagements pris
		<p>retenues. Nous entreprendrons également un audit interne mensuel ainsi qu'un audit spécifique des dépenses liées à la COVID-19 dans le cadre du contrôle annuel réalisé par la Cour des comptes, dont les résultats devraient être publiés. Afin de garantir la transparence des recettes tirées de ressources naturelles et conformément aux engagements pris dans le cadre de l'Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE) dont la RDC est membre, une ordonnance présidentielle sera signée pour confirmer la nomination du coordinateur national de l'ITIE, qui a été approuvée par le Conseil des ministres le 13 mars. En outre, la RDC reprendra les versements mensuels de l'indemnité de fonctionnement de l'ITIE pour permettre la reprise des activités menées à ce titre. De plus, l'engagement du gouvernement à lutter contre la corruption en RDC se traduit par la récente publication d'un décret portant création d'un organisme de lutte contre la corruption et par son intention de publier et de mettre en œuvre un plan d'action de lutte contre la corruption fondé sur des évaluations continues de la gouvernance et des sauvegardes. »</p>
Djibouti	FCR	<p>Pour renforcer la transparence de la comptabilisation et de la gestion des ressources, nous présenterons les nouvelles mesures dans une loi de finances rectificative qui devrait être soumise au Parlement en mai. Nous sommes déterminés aussi à continuer de respecter les meilleures pratiques de gestion budgétaire et à veiller à ce que le meilleur usage possible soit fait des ressources fournies par le FMI et nos autres partenaires. À cet effet, i) nous publierons, une fois signés, les contrats des marchés publics relatifs aux dépenses liées à la COVID-19 de plus de 100 000 dollars ainsi que les noms des propriétaires effectifs des entreprises retenues sur le site Web du ministère du Budget et ii) nous commanderons un audit ex post indépendant des dépenses liées à la COVID-19 dans un an environ et en publierons les résultats.</p>
République dominicaine	IFR	<p>« ... nous nous engageons à respecter les meilleures pratiques en matière de passation et d'attribution de marchés liés à la pandémie ainsi qu'à publier un rapport d'audit externe sur les dépenses liées au virus une fois la crise passée. »</p>

Pays	Type d'instrument	Engagements pris
Équateur	IFR	<p>« Nous restons déterminés à respecter des exigences strictes en matière de contrôle, de communication et de transparence concernant les statistiques financières du secteur public et les dépenses publiques liées à la crise. L'Équateur continuera de se conformer aux politiques du FMI en matière de sauvegardes. Nous nous engageons à assurer le plus haut niveau de gouvernance pour contribuer à la préservation des ressources engagées dans la lutte contre la pandémie, notamment : i) en publiant régulièrement sur le site Web du gouvernement (SERCOP) les contrats de marchés publics liés à la COVID-19 et les documents connexes, y compris les noms des entreprises retenues et de leurs propriétaires effectifs, les conclusions de la validation ex post de la livraison, ainsi que des informations sur toutes les autres dépenses liées à la COVID-19 ; et ii) en faisant réaliser un audit indépendant des dépenses liées à la COVID-19 par les services du Contrôleur général d'ici à la mi-2021 et en publiant les résultats. Toute dépense supplémentaire ou initiative visant à lutter contre la pandémie fera l'objet de garanties similaires. »</p>
Égypte	IFR	<p>La lettre d'intention n'a pas encore été publiée.</p>
El Salvador	IFR	<p>« Nous restons déterminés à renforcer la compétitivité en améliorant le climat des affaires, à réduire la dette publique, à lutter contre la corruption et à renforcer la surveillance financière, le cadre réglementaire, ainsi que la gouvernance et les dispositifs de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. »</p> <p>Dans le rapport des services du FMI, il est également indiqué que le président a chargé la Commission internationale de lutte contre l'impunité au Salvador (CICIES) de contrôler les fonds d'urgence liés à la COVID-19 et a nommé un comité chargé d'administrer ces fonds et d'en rendre compte.</p>
Éthiopie	IFR	<p>« Nous nous engageons à mettre en œuvre de manière transparente et responsable des mesures visant à relever les défis sanitaires et économiques liés à la COVID-19 et à lutter efficacement contre les problèmes de corruption. Des mesures</p>

Pays	Type d'instrument	Engagements pris
		<p>ciblées consisteront ainsi à : i) annoncer tous les marchés publics relevant de la riposte à la COVID-19, en procédant à des appels d'offres ouverts et concurrentiels et en limitant strictement le recours aux procédures d'urgence non concurrentielles dans la mesure du possible ; ii) publier en ligne les critères d'admissibilité et les limites budgétaires des différentes mesures de soutien dès qu'ils sont adoptés ; iii) acheminer le financement des donateurs par le budget en faisant preuve d'une transparence totale quant à son utilisation ; iv) assurer un suivi fréquent des dépenses relatives aux mesures d'atténuation de la crise à la fin de chaque mois pendant toute la durée de la crise ; et v) mettre à la disposition des auditeurs internes et, dès que possible, des auditeurs indépendants des informations sur la manière dont les fonds destinés à une aide d'urgence sont dépensés, afin que des audits ex post sur les dépenses et les recettes liées à la COVID-19 soient réalisés. »</p>
Gabon	IFR	<p>« Le gouvernement continuera de publier régulièrement des informations sur les recettes et les dépenses, et d'utiliser un mécanisme de communication de données distinct pour les dépenses liées à la COVID-19 afin de garantir une comptabilité transparente de tous les fonds reçus pour lutter contre la pandémie. Nous nous engageons à communiquer chaque trimestre la manière dont les fonds d'urgence sont dépensés, ainsi qu'à charger une tierce partie de procéder à un audit indépendant de ces dépenses dans les six mois qui suivent le décaissement et à en publier les résultats. Les résultats publiés comprendront le texte intégral de tous les contrats d'achat connexes, ainsi que les informations sur la propriété effective des entreprises retenues. »</p>
Gambie	FCR	<p>« Nous assurerons une transparence totale et une procédure budgétaire appropriée en ce qui concerne l'utilisation de l'aide d'urgence, y compris pour les marchés et contrats relatifs aux achats liés à la crise. Dans les circonstances actuelles, nous utilisons les dispositions de la loi sur les finances publiques qui nous permettent de procéder à des réaffectations de dépenses dans le cadre du budget existant et de créer un fonds temporaire (au sein du compte unique du Trésor) par lequel les dépenses d'urgence supplémentaires pourraient être acheminées, sous réserve du respect de critères d'affectation et d'exigences en matière de communication de données clairement établis. Une fois que la</p>

Pays	Type d'instrument	Engagements pris
		situation reviendra à la normale et que le coût budgétaire total de la riposte à la COVID-19 pourra être évalué, nous procéderons à l'élaboration d'une loi de finances supplémentaire détaillée et à un audit complet des dépenses d'urgence. Cela permettra de préserver la transparence budgétaire et de faire en sorte que toutes les priorités de 2020 soient couvertes et financées en 2020, dans la limite des fonds disponibles. Cela permettra également d'éviter de créer des pressions excessives sur les dépenses dans le budget 2021. »
Grenade	FCR	« Nous partageons l'avis des services du FMI selon lequel le renforcement des institutions et la promotion de la bonne gouvernance, de la transparence et de la responsabilisation, ainsi que la lutte contre la corruption sont essentiels pour assurer une croissance inclusive et durable. Nous tenons à nous assurer que les ressources fournies par le FMI seront utilisées au mieux. Comme prévu dans la loi de finances supplémentaire de 2020, les ressources provenant de partenaires pour le développement seront affectées à des dépenses spécifiques liées à la COVID-19. Des informations précises sur ces affectations seront communiquées au public en temps utile. »
Guatemala	IFR	« Pour assurer une utilisation transparente et efficace des ressources, nous nous engageons à publier : i) des données trimestrielles sur les dépenses liées à COVID-19 sur le site Web du ministère des Finances publiques et tous les contrats de marchés publics correspondants qui ont été signés (www.guatecompras.gt), y compris les noms des entreprises retenues et le(s) nom(s) de leur(s) propriétaire(s) effectif(s) ainsi que les résultats d'une validation ex-post de la livraison ; et ii) le rapport d'audit des dépenses financées au titre de l'IFR réalisé par un auditeur externe indépendant, au plus tard six mois après la fin de l'exercice budgétaire. »
Guinée	IFR	La lettre d'intention n'a pas encore été publiée.
Haïti	FCR	« Nous avons l'intention d'intensifier nos efforts de lutte contre la corruption et de poursuivre la mise en œuvre des réformes de gouvernance, notamment au moyen de cycles budgétaires plus complets, plus transparents et mieux gérés et de systèmes de notification statistique améliorés, tant au ministère de l'Économie

Pays	Type d'instrument	Engagements pris
		<p>et des Finances qu'à la banque centrale. À cet égard, nous renforcerons immédiatement la communication courante des données budgétaires en documentant mieux les différentes phases d'exécution des dépenses publiques liées à la COVID-19, grâce à l'élaboration de rapports mensuels sur l'exécution du budget pour toutes ces dépenses. Nous appliquerons ensuite ces réformes au reste du budget dans le cadre d'un programme de référence et, à terme, d'un nouveau programme appuyé par le FMI. En outre, nous procéderons a posteriori à un audit financier et opérationnel approfondi de toutes les opérations liées à COVID-19. Ces efforts contribueront à améliorer la reddition de comptes et la transparence dans la gestion des finances publiques et nous permettront également de tirer des conclusions utiles sur les moyens de mettre en place un meilleur dispositif de protection sociale et de renforcer nos capacités de réaction aux situations d'urgence. »</p>
Jamaïque	IFR	<p>« Nous continuerons d'appliquer les meilleures pratiques en matière de passation de marchés et d'attribution de contrats liés à la pandémie, en garantissant la transparence des dépenses concernant la COVID-19 dans le budget et en facilitant le suivi. Des informations essentielles sur les marchés publics, notamment sur la propriété effective des entreprises retenues, seront mises à la disposition du public. En outre, les autorités demanderont aux services du vérificateur général d'entreprendre un audit ex-post des dépenses liées à la COVID et d'en publier les résultats. »</p>
Jordanie	IFR	<p>Dans un souci de bonne gouvernance et de transparence, nous : i) créerons des postes budgétaires spécifiques pour faciliter le suivi des fonds débloqués et des dépenses encourues et la communication des données correspondantes ; ii) lierons le fonds spécial au compte unique du Trésor ; iii) publierons sur le site Web du gouvernement les plans de passation de marchés, les avis correspondants et les contrats attribués, y compris les noms des propriétaires effectifs des entités retenues, pour les interventions d'urgence ; iv) procéderons à des audits ex-post de toutes les entrées de fonds et de toutes les dépenses de l'Office d'audit jordanien qui visent à atténuer les effets de la crise, et en publierons les résultats dans les six mois suivant la fin de l'exercice budgétaire. »</p>

Pays	Type d'instrument	Engagements pris
Kenya	FCR	« Nous savons combien il est important de préserver les ressources du FMI et des autres organismes d'aide financière pour veiller à ce que leur utilisation serve à résoudre de toute urgence la crise actuelle. Dans cette optique, nous nous engageons à faire vérifier par un bureau d'audit indépendant des échantillons de dépenses liées à la crise et à en publier les résultats après la crise. Plus généralement, nous sommes résolument déterminés à garantir une utilisation efficace et transparente des fonds publics. Nous nous efforçons ainsi de renforcer nos institutions et notre capacité à repérer les actes d'enrichissement illicite et à traiter les conflits d'intérêts conformément aux meilleures pratiques internationales et aux conseils du FMI. »
République kirghize	IFR/FCR	« Pour garantir la qualité de ces dépenses supplémentaires dans le secteur de la santé, nous nous engageons à soumettre l'acquisition des fournitures médicales nécessaires de toute urgence à un audit ex-post de la Cour des comptes, dont les résultats seront publiés sur le site Web du ministère des Finances".
République kirghize (2^e accord IFR/FCR)	IFR/FCR	« Pour faire face aux conséquences économiques et sanitaires de la crise de la COVID-19, nous mettons en œuvre le vaste ensemble de mesures que nous avons présentées dans la lettre d'intention de mars 2020. En outre, nous allons accroître la transparence des marchés publics afin de garantir que l'aide reçue soit dépensée efficacement pour faire face à la crise. Pour veiller à la qualité des dépenses d'urgence dans le secteur de la santé et dans d'autres secteurs, nous nous engageons à soumettre toutes les acquisitions de fournitures urgentes à un audit ex-post de la Cour des comptes, dont les résultats seront publiés sur le site Web du ministère des Finances. En outre, nous publierons sur le portail des marchés publics des documents sur toutes les passations de marchés directes et les appels d'offres concurrentiels, y compris ceux concernant des entreprises publiques et des sociétés dont le capital est détenu à plus de 50 % par l'État et leurs filiales. Nous prendrons les mesures nécessaires, dans le cadre des prérogatives du gouvernement, pour publier les conclusions de la validation ex-post de la livraison ainsi que le nom des entreprises retenues et de leur(s) propriétaire(s) effectif(s) pour tous les marchés publics. Nous veillerons à ce que la commission indépendante d'examen des plaintes relatives aux marchés publics dispose de moyens

Pays	Type d'instrument	Engagements pris
		suffisants pour mener ses activités en inscrivant ses frais de fonctionnement sur la liste des services payants de l'administration publique. »
Libéria	FCR	« Compte tenu de la nécessité de transparence et de responsabilisation dans l'utilisation des ressources, nous nous engageons à ce que la Commission générale d'audit effectue un audit post-crise de toutes les dépenses relevant de la riposte à la crise dans un délai d'un an à compter de l'approbation du décaissement au titre de la FCR. Cela permettra non seulement de s'assurer que les dépenses liées à la crise ne sont pas dépensées à mauvais escient, mais aussi de tirer des enseignements utiles pour renforcer encore nos systèmes en place et pouvoir ainsi répondre efficacement aux situations de crise, ainsi que pour améliorer la gestion des dépenses du secteur public en général dans la période d'après-crise. Par souci de transparence, nous publierons les résultats de l'audit en ligne dans les deux semaines qui suivront sa conclusion. Nous publierons également sur le site Web du gouvernement tous les contrats de marchés publics financés sur le budget pour le reste de l'exercice 2020 et pour l'ensemble de l'exercice 2021 d'une valeur supérieure à 200 000 dollars pour les biens, à 400 000 dollars pour les travaux et à 100 000 dollars pour les services, ainsi que le nom des entreprises retenues, de leurs bénéficiaires effectifs et les conclusions de la validation de la livraison des biens et services prévus dans les contrats. »
Malawi	FCR	« Nous veillerons à ce que toutes les dépenses publiques visant à gérer et à limiter les répercussions de la pandémie de COVID-19 soient transparentes et efficaces. Conformément à nos pratiques actuelles, nous publierons régulièrement les documents relatifs aux marchés publics (y compris les appels d'offres, les soumissions et les noms des entreprises retenues, les produits ou services achetés et leurs coûts) sur le site Web des marchés publics et de la cession des actifs (PPDA). Cette mesure s'applique à tous les appels d'offres concurrentiels et aux achats directs effectués par tous les ministères, organismes et services. Pour garantir une transparence et une responsabilisation accrues, nous publierons également sur le site Web PPDA les noms des propriétaires effectifs des sociétés retenues et les résultats d'une validation ex-post approfondie de la livraison. Nous publierons aussi (sur le site Web du ministère des

Pays	Type d'instrument	Engagements pris
		<p>Finances et dans la presse) des déclarations trimestrielles sur les engagements et les paiements concernant les activités liées à la COVID-19 (dans tous les ministères, organismes et services), et nous précisons les coûts liés à la COVID-19 dans le rapport salarial mensuel que nous publions (coûts d'embauche de personnel médical supplémentaire, indemnités de risque) ainsi que dans notre analyse du financement budgétaire et de la gestion de trésorerie. L'Office national d'audit soumettra des audits trimestriels des dépenses liées à la COVID-19 (dans tous les ministères, organismes et services) au ministre des Finances (pour soumission au Cabinet) et, une fois la pandémie passée, publiera et soumettra au Parlement un audit complet des dépenses liées à la COVID-19 (dans tous les ministères, organismes et services ainsi qu'à la société ADMARC). »</p>
Maldives	FCR	<p>« ... nous restons déterminés à travailler en étroite collaboration avec le FMI pour faire en sorte que la communication et la transparence budgétaires soient conformes aux normes internationales les plus récentes et aux meilleures pratiques, en améliorant notre cadre de responsabilité budgétaire, ainsi qu'en améliorant le fonctionnement et la surveillance des risques encourus par les entreprises publiques. [...] Nous nous engageons à assurer une efficacité maximale des mesures relatives à la COVID-19 en mettant en place des programmes d'assistance ciblés et en faisant en sorte qu'elles soient mises en œuvre dans le cadre d'une gouvernance solide et en toute transparence. »</p>
Mali	FCR	<p>Conformément à notre volonté de renforcer nos institutions et de promouvoir une bonne gouvernance, nous tenons à veiller à ce que le meilleur usage possible soit fait des fonds qui sont fournis par des partenaires au développement, des institutions financières internationales, le secteur privé ou des ressortissants maliens et, à cet effet, nous renforcerons les mécanismes de déclaration et de contrôle du décaissement des fonds. Nous nous engageons à communiquer chaque trimestre la manière dont ces fonds sont dépensés, ainsi qu'à charger une tierce partie de procéder à un audit indépendant et robuste de ces dépenses dans un an environ et à en publier les résultats. Le gouvernement publiera aussi régulièrement sur son site Web des documents sur les grands projets de marchés publics, ainsi que la validation ex post de leur</p>

Pays	Type d'instrument	Engagements pris
		exécution et les noms des compagnies ayant obtenu le projet et de leurs propriétaires effectifs.
Mauritanie	FCR	Nous maintiendrons toutes les dépenses dans les limites du budget et veillerons à ce que le suivi des ressources déployées pour les interventions d'urgence, leur comptabilisation et la communication des données correspondantes soient assurées de manière transparente. Pour éviter tout détournement de fonds, nous contrôlerons rigoureusement les dépenses d'urgence et publierons sur le site Web du ministère des Finances des informations sur les contrats de marchés publics liés à l'atténuation des effets de la crise, les noms des entreprises sélectionnées et de leurs bénéficiaires effectifs, et les conclusions de la validation ex-post de la livraison. Nous demanderons à la Cour des comptes de procéder à un audit des dépenses d'urgence lorsque la crise se sera estompée et d'en publier les résultats. »
Moldova	IFR/FCR	« Pour les dépenses publiques liées à la crise, nous nous engageons à appliquer des exigences strictes en matière de contrôle, d'audit, de communication de données et de transparence, notamment en publiant des informations sur les marchés publics concernés et les propriétaires effectifs des entreprises retenues par les pouvoirs publics, ainsi qu'en continuant à mettre en œuvre le dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le régime de déclaration de patrimoine. Nous soumettrons toutes les dépenses liées à l'atténuation de la crise à un audit spécifique de la Cour des comptes et nous nous engageons à en rendre publics les résultats. »
Mongolie	IFR	« Le gouvernement continuera de publier régulièrement des informations sur les résultats en matière de recettes et de dépenses. Il instaurera notamment un mécanisme de communication de données distinct pour les dépenses liées à la COVID-19 présentées dans le tableau ci-dessous. À cette fin, nous publierons des données trimestrielles sur ces dépenses sur le site Web du ministère des Finances, nous chargerons un tiers de

Pays	Type d'instrument	Engagements pris
		réaliser un audit indépendant de ces dépenses dans les six mois suivant le décaissement et nous en publierons les résultats sur le site Web du ministère des Finances. Les résultats publiés comprendront le texte intégral de tous les contrats de marchés publics connexes, y compris les noms des entreprises retenues et de leurs propriétaires effectifs, ainsi qu'une validation ex-post de la livraison. »
Monténégro	IFR	« Pour promouvoir la transparence et la bonne gouvernance, l'Institution nationale d'audit du Monténégro vérifiera les dépenses visant à atténuer les effets de la crise (ce qui consistera notamment à valider a posteriori la livraison des biens et services) et publiera les résultats de cette vérification en ligne dans les 12 mois suivant la fin de l'exercice budgétaire, conformément à notre législation. Nous publierons également en ligne tous les plans de marchés publics, les avis et les contrats attribués relevant de ces dépenses en temps voulu, y compris les noms des entités retenues et de leurs propriétaires effectifs. [...] Pour rendre opérationnel le dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux fondé sur les risques le plus solide possible, nous avons adopté une nouvelle loi relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme avec de nouvelles lignes directrices en la matière à l'intention des banques. »
Mozambique	FCR	« Nous sommes déterminés à entreprendre des réformes pour renforcer la gouvernance, la transparence et la responsabilisation, conformément aux recommandations formulées dans le rapport de diagnostic publié par le gouvernement en août 2019. De plus, nous procéderons à un audit indépendant des dépenses liées à l'atténuation des effets de la crise et des procédures de passation de marchés connexes une fois que la crise se sera estompée et nous en publierons les résultats. Nous publierons également sur le site Web du gouvernement les grands contrats de marchés publics liés à l'atténuation des effets de la crise, le nom des entreprises retenues, de leurs propriétaires effectifs et les conclusions de la validation ex-post de la livraison. »

Pays	Type d'instrument	Engagements pris
Myanmar	FCR/IFR	<p>« En ce qui concerne la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, nous continuerons à travailler avec le groupe Asie-Pacifique sur le plan d'action corrective assorti d'un calendrier convenu pour retirer le Myanmar de sa liste de surveillance renforcée. [...] En plus de nos efforts continus pour renforcer l'efficacité des structures de gouvernance et de lutte contre la corruption, nous sommes déterminés à faire en sorte que les ressources liées à la crise soient utilisées de manière transparente et efficace. À cette fin, nous publierons sur le site Web du ministère du Plan, des Finances et de l'Industrie : i) des données trimestrielles sur toutes les dépenses liées à la COVID-19 ; ii) les résultats d'un audit ciblé des dépenses liées à la COVID-19 réalisé par les services du vérificateur général du Myanmar dans les six mois suivant la fin de l'exercice budgétaire ; iii) des informations sur les contrats de passation de marchés supérieurs à 100 millions de kyats relevant des dépenses liées à la COVID-19 dans les trois mois suivant leur signature, y compris le nom des entreprises retenues et de leurs propriétaires effectifs, la nature spécifique des biens ou services acquis, leur prix unitaire et le montant global du contrat ; et iv) des rapports de validation ex post de la livraison se rapportant au point iii). La Banque asiatique de développement nous aidera également à publier les rapports d'avancement du plan de soutien économique face à la COVID-19(CERP). »</p>
Népal	FCR	<p>« Nous savons l'importance de la bonne gouvernance, de la transparence et de la responsabilisation, ainsi que de la lutte contre la corruption et le blanchiment de capitaux qui y est associé. Nous nous engageons à faire en sorte que les fonds fournis par le FMI soient effectivement utilisés pour préserver la santé publique, sauver des vies, soutenir les moyens de subsistance et favoriser la reprise économique. À cet effet, nous mettrons en place des mécanismes de communication de données et de contrôle visant à garantir la transparence et la responsabilisation des procédures publiques d'achat et de passation de marchés. À cet égard, nous nous engageons à présenter des données trimestrielles sur l'utilisation de ces fonds et à faire réaliser par le Bureau du vérificateur général du Népal un audit indépendant des dépenses liées à la COVID-19 dans un an environ. Nous publierons les rapports trimestriels et les résultats de l'audit sur le site Web des</p>

Pays	Type d'instrument	Engagements pris
		organismes d'exécution. Nous publierons aussi sur le sites Web de ces organismes des documents sur les grands projets de marchés publics, ainsi que les conclusions de la validation ex post de leur exécution, les noms des entreprises retenues et ceux de leurs propriétaires effectifs. Toutes les dépenses liées à la COVID-19 seront allouées et exécutées conformément aux procédures de gestion des finances publiques et aux cadres législatifs en vigueur. Des précisions sur les affectations seront rendues publiques sur le site Web du ministère des Finances. »
Niger	FCR	Le gouvernement s'abstiendra de prendre des mesures de crise qui altéreraient de manière permanente l'assiette des recettes, continuera de faire preuve de transparence budgétaire en inscrivant les mesures de crise dans une loi de finance supplémentaire, centralisera le calcul des coûts et la comptabilisation des mesures de crise au ministère des Finances, sait combien il est important de s'assurer que l'aide financière reçue est utilisée aux fins prévues et accélérera la mise en œuvre des réformes visant à améliorer l'accès au crédit et à renforcer la protection sociale, objectifs dont la réalisation est plus urgente que jamais.
Nigéria	IFR	« Nous poursuivrons nos efforts de lutte contre la corruption sans relâche. Nous renforcerons le rôle du conseil d'audit fédéral dans la lutte contre la corruption et nous nous engageons à renforcer le dispositif de déclaration de patrimoine et à mettre pleinement en œuvre une approche fondée sur les risques pour la surveillance de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, tout en garantissant la transparence quant à la propriété effective des personnes morales. Nous sommes pleinement conscients de l'importance de veiller à ce que l'aide financière reçue soit utilisée aux fins prévues. À cette fin, nous allons : i) créer des postes budgétaires spécifiques pour faciliter le suivi des dépenses liées aux interventions d'urgence et la communication des données correspondantes, et rendre compte, chaque mois, des fonds débloqués et des dépenses engagées sur le portail de la transparence (http://opentreasury.gov.ng/) ; ii) publier sur le site Web du Bureau des marchés publics les plans et avis de passation de marchés pour toutes les activités relevant de la riposte d'urgence, y compris le nom des entreprises retenues

Pays	Type d'instrument	Engagements pris
		<p>et de leurs propriétaires effectifs ; et iii) publier, au plus tard trois à six mois après la fin de l'exercice, le rapport d'un audit indépendant sur les dépenses liées à la riposte d'urgence et les procédures de passation de marchés connexes, réalisé par le vérificateur général de la Fédération, qui disposera des ressources nécessaires et consultera des vérificateurs externes/tiers. »</p>
Pakistan	IFR	<p>« Pour garantir la qualité des dépenses supplémentaires dans le secteur de la santé, nous nous engageons à soumettre l'acquisition des fournitures médicales nécessaires de toute urgence à un audit ex-post de l'Auditeur général du Pakistan, dont les résultats seront publiés sur le site Web du ministère des Finances. [...] Nous continuerons de renforcer la gouvernance en améliorant l'efficacité des dispositifs de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. »</p>
Papouasie-Nouvelle-Guinée	FCR	<p>« En vertu des directives relatives à la situation d'urgence due à la COVID-19 récemment mises en œuvre, le Contrôleur public de l'état d'urgence publie sur le site Web des marchés publics (http://www.procurement.gov.pg/) des informations détaillées sur tous les marchés attribués dans la semaine suivant leur passation, notamment le nom des entités retenues et de leurs propriétaires effectifs, la nature spécifique des biens ou services acquis, leur prix unitaire et le montant global du marché, ainsi que des rapports de validation ex post de la livraison. Les informations pertinentes jusqu'au 11 mai ont été publiées le 18 mai (mesure préalable). En outre, le gouvernement a récemment veillé à ce que les données relatives aux dépenses liées à la COVID-19 soient présentées chaque semaine au Comité de gestion du budget ; le premier rapport a été diffusé le 18 mai (mesure préalable). Un rapport consolidé sera soumis au Conseil exécutif national et publié dans les trois mois suivant la fin de l'état d'urgence. Le gouvernement s'engage en outre à commander et à publier un audit des dépenses liées à la COVID, réalisé par un auditeur indépendant reconnu, dans l'année suivant la fin de l'état d'urgence [...]. »</p>

Pays	Type d'instrument	Engagements pris
Paraguay	IFR	« Une mission récente du FMI et de la BID nous a permis d'évaluer les facteurs de vulnérabilité à la corruption. Nous nous appuyerons sur les conclusions de cette mission pour élaborer une stratégie de lutte contre la corruption et d'amélioration de la gouvernance. »
Rwanda (2 ^e accord FCR)	FCR	« Nous nous engageons également à utiliser de manière efficace et transparente les fonds publics, y compris ceux obtenus dans le cadre de l'accord au titre de la FCR. Nous assurerons la transparence des passations de marchés conformément à la loi régissant les marchés publics et à notre système de passation électronique de marchés. Ce système offre des informations accessibles au public (http://umucyo.gov.rw/index.do) sur tous les marchés publics attribués, y compris le nom des entreprises qui ont participé à l'appel d'offres, chaque offre initiale, le nom et le prix de l'offre retenue, le montant total du contrat et le délai de livraison. En outre, conformément à notre loi sur les finances et les biens de l'État de 2013 (loi organique relative aux lois de finances), le Bureau du vérificateur général, dont l'indépendance est inscrite dans la Constitution et la loi, procédera à un audit de toutes les dépenses publiques et de tous les appels d'offres, y compris ceux liés à la pandémie, et en publiera les résultats. »
Samoa	FCR	« Dans l'ensemble, nous nous engageons à assurer une efficacité maximale de notre riposte face à la COVID-19 en mettant en place des programmes d'assistance ciblés et en faisant en sorte qu'elle soit mise en œuvre dans le cadre d'une gouvernance solide et en toute transparence. »
Sao Tomé-et-Principe	FCR	« Nous assurerons un suivi approprié de toutes les dépenses liées à la pandémie et améliorerons la transparence des marchés publics. Le gouvernement assurera un contrôle adéquat de l'ensemble des dépenses liées à la pandémie et adoptera des mesures d'ici à la fin du mois d'avril 2020 pour améliorer la transparence et l'annonce des marchés publics, notamment par une publication sur le site Web du ministère des Finances ou par des annonces sur d'autres supports : i) des contrats de marchés publics, une fois signés, qui nécessitent une autorisation préalable de la Cour des comptes conformément à la loi organique n° 11/2019 et la validation ex-post de la livraison des contrats; et ii) des dépenses mensuelles liées à la COVID-19. Les mesures d'atténuation des effets de la crise décrites aux paragraphes 5 à 7 ont été autorisées par le

Pays	Type d'instrument	Engagements pris
		Parlement, et un budget révisé conforme aux politiques susmentionnées sera soumis au Parlement lorsque les conditions le permettront, au plus tard à la fin juillet. Le gouvernement procédera également à un audit indépendant des dépenses après la fin de la crise et en publiera les résultats pour confirmer que les fonds ont été utilisés aux fins prévues. »
Seychelles	IFR	« Nous nous engageons [...] à assurer la transparence des dépenses budgétaires d'urgence liées à la COVID-19 et soumettrons ainsi à la commission des comptes publics des finances de l'Assemblée nationale des rapports mensuels sur les subventions salariales, les dépenses de santé et les dépenses sociales relevant de la riposte à la COVID-19. Ces rapports seront rendus publics dans un délai de trois mois. En outre, nous procéderons à un audit indépendant des dépenses d'urgence et des procédures de passation de marchés y afférentes et en publierons les résultats. »
Sierra Leone	FCR	« En plus des réformes que nous menons actuellement pour renforcer nos dispositifs de lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et la corruption, nous appliquerons des mesures fortes et ciblées. Plus précisément, nous mettons en place des mécanismes de suivi et d'information systématiques sur l'utilisation des fonds. Notre commission de lutte contre la corruption a créé une équipe spéciale chargée de la transparence de la riposte à la COVID-19 afin de garantir l'intégrité, la responsabilisation et la transparence dans l'utilisation et la gestion des ressources. Le gouvernement a également créé un compte COVID-19 afin de mettre l'accent sur l'efficacité de notre riposte d'urgence. À cet égard, nous avons déjà commencé à rendre régulièrement compte de l'utilisation de ces fonds d'urgence. Nous avons l'intention d'affiner encore la portée des données communiquées et d'appliquer les meilleures pratiques en matière de gestion, de communication et de surveillance, grâce à l'assistance technique permanente du département des finances publiques du FMI et d'AFRITAC Ouest 2. En outre, le service d'audit de la Sierra Leone vérifiera la gestion du Fonds COVID-19 et de la riposte à la COVID-19, et publiera son rapport en ligne dans les 12 mois suivant la fin de l'exercice budgétaire, comme l'exigent la Constitution et la législation du pays, notamment la loi relative à la gestion des finances publiques de 2016. Enfin, nous publierons

Pays	Type d'instrument	Engagements pris
		également sur le site Web du gouvernement les grands contrats de marchés publics liés à l'atténuation des effets de la crise, le nom des entreprises retenues, de leurs propriétaires effectifs et les conclusions de la validation ex-post de la livraison. »
Îles Solomon ³⁰	FCR/IFR	« Nous savons l'importance de la bonne gouvernance, de la transparence et de la responsabilisation, ainsi que de la lutte contre la corruption et le blanchiment de capitaux qui y est associé. Nous nous engageons à faire en sorte que les fonds fournis par le FMI soient effectivement utilisés pour assurer la stabilité macroéconomique, préserver la santé publique, sauver des vies, soutenir les moyens de subsistance et favoriser la reprise économique. À cette fin, nous publierons sur le site Web du ministère des Finances et du Trésor : i) les résultats d'un audit des dépenses liées à la COVID-19 réalisé par le Bureau du vérificateur général des Îles Salomon avant décembre 2021 ; et ii) les documents relatifs aux marchés publics liés à la crise, y compris la nature des biens ou services acquis, les montants des contrats, les noms des entités retenues et de leurs propriétaires effectifs, ainsi que la documentation concernant la validation ex-post de la livraison. »
Saint-Vincent-et-les-Grenadines	FCR	« Nous nous engageons à publier les documents relatifs aux marchés publics, y compris des informations sur les propriétaires effectifs des entreprises retenues pour les marchés publics liés à la crise, à rendre compte mensuellement des dépenses liées à COVID et à entreprendre a posteriori un audit financier et opérationnel complet des dépenses liées à la COVID-19 au moment de l'audit annuel. »
Tadjikistan	FCR	« Le gouvernement est déterminé à améliorer la gouvernance et à garantir la transparence et la responsabilisation dans ce processus. Nous veillerons à ce que les fonds alloués pour faire face aux conséquences de la COVID-19 soient utilisés du mieux possible. Nous avons créé une équipe spéciale interministérielle de haut niveau, présidée par le Vice-premier ministre et composée de fonctionnaires des ministères de la santé, des transports, des affaires étrangères, de la sécurité nationale et d'autres organismes

³⁰ Bien que le financement d'urgence porte sur la balance des paiements, les autorités se sont également engagées à procéder à une évaluation des mesures de sauvegarde de la banque centrale.

Pays	Type d'instrument	Engagements pris
		<p>publics. Cette équipe spéciale a lancé un plan d'action pour faire face à la COVID-19, qui prévoit notamment des contrôles frontaliers et sanitaires, des mesures de mise en quarantaine et la mise en place d'installations de traitement. Elle pilotera les décisions en matière de dépenses, et les procédures et contrôles budgétaires habituels seront appliqués. Nous établirons des rapports trimestriels sur les dépenses au titre des fonds d'urgence et les publierons sur le site Web externe du ministère des Finances. En outre, pour garantir la qualité de ces dépenses supplémentaires, nous soumettrons les dépenses de santé, y compris l'achat de fournitures médicales nécessaires de toute urgence, et les dépenses sociales à des audits ex-post réalisés par la Cour des comptes et à une validation ex-post des livraisons dans un an, qui seront également publiés sur le site Web externe du ministère des Finances. Le gouvernement améliorera également la transparence de ses procédures de passation de marchés, conformément aux meilleures pratiques internationales. »</p>
Tunisie	IFR	<p>« [...] nous allons [...] faire respecter l'état de droit, progresser dans la lutte contre la corruption et améliorer les services publics, en particulier dans les domaines de l'éducation, de la santé et de la numérisation. »</p>
Ouganda	FCR	<p>Pour renforcer la transparence de la comptabilisation et de la gestion des ressources, nous établirons un mécanisme de déclaration distinct pour les dépenses relatives à la COVID-19 dans le cadre d'un établissement du budget fondé sur des programmes, ce qui permettra d'assurer un suivi précis de l'aide apportée par nos partenaires. La Banque de développement de l'Ouganda rendra également compte des ressources reçues. Nous nous engageons également à continuer de respecter les meilleures pratiques de gestion budgétaire, à veiller à ce que le meilleur usage possible soit fait des fonds fournis par le FMI et à mettre en place des garde-fous contre la corruption. À cet effet, nous nous engageons à : i) publier sur le site Web du gouvernement, une fois que les contrats sont signés, les documents concernant les grands contrats de passation de marchés (d'un montant supérieur à 500 millions de shillings ougandais pour les travaux et à 200 millions de shillings ougandais pour les biens et services), ainsi que les noms des entreprises retenues et de leurs propriétaires</p>

Pays	Type d'instrument	Engagements pris
		effectifs ; et ii) procéder dans un an environ à un audit indépendant des dépenses liées à la COVID-19, qui comprendra une validation ex-post de la livraison des grands contrats, et à en publier les résultats. »
Ouzbékistan	IFR/FCR	« Dans le cadre des cinq priorités de développement de l'Ouzbékistan, nous cherchons à améliorer la gouvernance et la gestion publique. Le gouvernement s'est également engagé à lutter contre la corruption et à améliorer l'efficacité de ses efforts en la matière, notamment en renforçant la responsabilisation et la transparence au sein des pouvoirs publics. Pour garantir une utilisation transparente et efficace des ressources consacrées aux chocs liés à la COVID-19, nous allons : ii) publier chaque mois des rapports sur les dépenses liées à COVID-19 sur le site Web du ministère des finances (www.mf.uz) ; iii) publier sur ce même site Web (www.mf.uz) les contrats de marchés publics liés à COVID-19 qui ont été signés et les documents connexes, y compris les noms des entreprises retenues et les conclusions de la validation ex-post de la livraison, et continuer d'améliorer rapidement notre structure de passation de marchés conformément aux meilleures pratiques internationales, notamment en publiant des informations sur les propriétaires effectifs des entités retenues ; iv) nous assurer que les services de contrôle financier du ministère des Finances tiennent compte de toutes les dépenses liées à la COVID-19 au cours de leurs prochaines inspections. La Cour des comptes procédera à un audit ex-post des dépenses liées à la COVID-19 et des procédures de passation de marchés connexes afin de s'assurer que les ressources sont utilisées conformément aux objectifs prévus et aux règles de passation de marchés, et en publiera les résultats au plus tard six mois après la fin de l'exercice budgétaire, dans le cadre de l'audit ordinaire réalisé à l'occasion de l'établissement du rapport sur le budget de l'État pour 2020. »